

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



Programme des
Nations Unies
pour le Développement



Projet CIV10-00062309:

Appui à l'intégration du Genre dans le processus électoral ivoirien
Programme du PNUD pour l'appui à l'intégration du genre en Côte d'Ivoire
«Les Femmes dans le processus de Paix et de Réconciliation en Côte d'Ivoire»

Résumé exécutif : Depuis la crise militaro politique survenue en septembre 2002, ayant entraîné la partition du pays en deux zones, les occasions de recherche de solutions pour un retour à la paix ont été multipliées avec l'implication des communautés nationale, sous régionale et internationale. Cette implication a permis la signature, par les forces ex-belligérantes, de plusieurs accords (Lomé 2002; Linas Marcoussis 2003, Accra I, II et III en 2004, Pretoria I et II en 2005) et le vote par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de plusieurs résolutions, y compris la mise en place d'une force d'interposition spéciale dite Opération des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire (ONUCI). A la faveur des Accords de Paix de Ouagadougou (mars, septembre, novembre 2007), la Côte d'Ivoire s'est engagée sur la voie de la reconstruction du pays et de la consolidation de la paix. L'organisation d'élections libres et démocratiques constitue un jalon important vers la construction d'une paix durable dans ce pays, dont la moitié de l'électorat est féminin.

La problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes, constitue depuis bien longtemps un enjeu primordial de développement en Côte d'Ivoire, que la crise a contribué à exacerber. Au rang des problématiques structurelles figurent l'accès limité des femmes à la participation et à la prise de décision, doublé de l'intérêt limité des Ivoiriennes vis-à-vis du processus électoral. Ainsi, les candidatures féminines aux mandats électifs demeurent faibles, alors même que le principe d'égalité, stipulé dans la constitution ivoirienne (Articles 17 et 30) est réaffirmé dans les engagements internationaux auxquels la Côte d'Ivoire a souscrit, notamment la Plate forme d'Action de Beijing. Pour progresser vers cette équité, le Président de la République de Côte d'Ivoire s'est engagé, dans une Déclaration solennelle prononcée en février 2007, à amener les institutions publiques et privées vers l'application d'un quota d'au moins 30 % de la participation des femmes ivoiriennes dans la gestion des affaires publiques et politiques, notamment lors des échéances électorales.

Le contexte des élections, rendu possible suite aux Accords de Ouagadougou de 2007, offre une double opportunité à saisir pour mieux intégrer le genre à la fois dans les processus de sortie de crise et dans une perspective de consolidation de la paix. La présente initiative, appuyée conjointement par le PNUD et l'UNIFEM entend y contribuer, en complémentarité des autres actions initiées dans ce sens au plan national, en visant d'une part la participation d'au moins 30% de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ainsi qu'à l'administration des opérations électorales, et d'autre part, une meilleure inclusion du genre dans les processus de transition et de réforme.

Pour ce faire, le projet appuiera un ensemble d'activités de plaidoyer, de sensibilisation et de renforcement des capacités, en partenariat avec l'instance nationale de promotion du genre (Direction de Promotion de l'Egalité et du Genre, du Ministère de la Famille (DEPG) en synergie avec la Commission électorale Indépendante (CEI), principalement au bénéfice des organisations de la société civile, notamment les ONG de promotion politique et des droits des femmes, les médias, les candidates et les partis politiques.

EFFETS ET RESULTATS ESCOMPTES

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s): Promotion de la Gouvernance Démocratique et des Droits Humains, Paix et Sécurité ; Promotion de l'équité de Genre.

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s) : Un environnement de responsabilité permettant la coordination, ainsi que le renforcement et le transfert de capacités pour l'intégration du genre dans les processus électoraux, avec la participation active et synergique de la Direction de la promotion de l'Égalité et du Genre (DEPG), de la Commission Électorale Indépendante (CEI), des organisations de la société civile, notamment les ONGs de promotion politique et des droits des femmes, les candidates, le processus d'observation national et les médias.

Résultat(s) escompté(s)/Indicateur(s) :

- dimension genre intégrée dans les dispositifs et processus électoraux, en visant la participation d'au moins 30% de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ainsi que l'inclusion du genre dans les processus de transition et de réforme ;
- capacités des organisations de promotion des intérêts féminins renforcées, des femmes sensibilisées à la citoyenneté responsable afin qu'elles fassent des choix électoraux éclairés, des femmes candidates formées en techniques de plaidoyer, négociation, leadership, partenariat avec les hommes et en gestion des processus électoraux, en collaboration avec les partenaires afin de leur donner plus de chance de gagner aux élections ;
- capacités de la Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre renforcées pour une meilleure coordination, ainsi qu'un appui technique et politique pour la prise de mesures d'application de la loi électorale, garantissant l'égale participation des hommes et des femmes au processus électoral et pour la représentation d'au moins 30% de femmes sur les listes de candidatures, dans l'administration et la gestion du processus électoral ;
- Synergie avec la Commission Électorale Indépendante aux capacités renforcées, afin d'assurer la prise en compte de la dimension genre dans l'administration des opérations électorales et dans les processus de transition et de réforme, ce dans le respect des quotas établis.
- médias, sensibilisés et formés en genre et élections pour une gestion plus équilibrée de l'information et une couverture électorale équitable ;
- hauts décideurs et partis politiques, sensibilisés et formés en genre pour son inclusion accrue dans les politiques, projets de société et positionnements électoraux.

PAGE DE SIGNATURE

Partenaire chargé de la mise en œuvre : PNUD (DEX)

Agence partenaire de réalisation : UNIFEM

Partenaires nationaux : Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre (DEPG), du Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, en synergie avec la Commission Électorale Indépendante (CEI)

Période du sous-programme : juin 2008- juillet 2009

Composante du programme : Les Femmes dans le processus de Paix et de Réconciliation en Côte d'Ivoire

Titre du projet : Appui à l'intégration du Genre dans le processus électoral ivoirien

Numéro du projet : CIV10-00062309

Durée du projet : 1 an

Modalité de gestion : DEX

Budget Total (Norvège) 715 000 \$

Dont :

Activités 668 224 \$

GMS & divers 46 776 \$

Autres ressources à mobiliser :

Approuvé par :

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire
S.E. Mme Jeanne Peuhmond
Ministre de la Famille, de la Femme
et des Affaires Sociales

Le PNUD
M. André Carvalho
Directeur Pays

L'UNIFEM
Mme Cécile Mukarabuga
Directrice du Bureau régional
pour l'Afrique de l'Ouest



Date

04 AOÛT 2008



17/7/08

UNIFEM Côte d'Ivoire

01 BP 1747 ABIDJAN

Tél : (+225) 22.52.66.33 / Fax : (+225) 22.52.66.41
e-mail : unifem.ci@undp.org

15/09/08

SOMMAIRE

Résumé exécutif.....	1
Effets et résultats escomptés.....	2
Page de signature.....	3

1ERE PARTIE : PARTIE NARRATIVE

I. <u>Contexte et problématique</u>	5
II. <u>Stratégie</u>	6
II.1. Conditions nécessaires.....	6
II.2. Approches préconisée.....	7
II.2.1. <i>Appui institutionnel</i>	7
II.2.2. <i>Identification</i>	7
II.2.3. <i>Renforcement de capacités, soutien des compétences nationales...</i>	7
II.2.4. <i>Partenariat et mobilisation de ressources</i>	8
II.2.5. <i>Concertations/Synergies et complémentarités</i>	9
II.2.5 <i>Partenariat hommes et femmes</i>	9
II.2.6. <i>Conception, production/diffusion de supports adaptés</i>	9
III. <u>Bénéficiaires</u>	9
IV. <u>Arrangements de gestion</u>	10
IV-1 Montage financier.....	10
IV-2 Rôle des parties prenantes.....	10
IV-3 Mise en place d'un comité de pilotage et d'un mécanisme d'examen requêtes	11
IV-4 Expertise technique.....	11
V. <u>Suivi & Evaluation</u>	12
VI. <u>Cadre juridique</u>	12
VII. <u>Budget</u>	13

2^{EME} PARTIE : CADRE DES RESULTATS ET DE RESSOURCES

I .Objectifs, résultats, activités.....	14
II. Cadre logique.....	22

3^{EME} PARTIE : PROGRAMMATION DE LA MISE ŒUVRE ET CHRONOGRAMME D'EXECUTION

Annexe : TDRs expert(e) international(e) et national(e)	44
--	----

I- CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Après cinq années de crise, à la faveur des accords de paix de Ouagadougou, signés en mars 2007, la Côte d'Ivoire s'est engagée sur la voie de la reconstruction et de la consolidation de la paix.

L'organisation d'élections libres et démocratiques constitue un jalon important vers la construction d'une paix durable dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, dont la population féminine constitue plus de la moitié de l'électorat.

En Côte d'Ivoire, selon le Groupe Thématique Genre et Développement, en 2005, les femmes constituaient au plan politique, seulement 17,1% du gouvernement 8,5% des députés, 5,6% des maires, et 4% des cadres de l'administration. Malgré leur forte mobilisation et leur implication dans la gestion au quotidien de la crise, dans la résolution de la crise ivoirienne et à travers les actions menées au sien de la société civile, les femmes ont été très peu associées aux mécanismes officiels lors des différentes négociations de paix, depuis Lomé, Marcoussis, Accra, Pretoria jusqu'à Ouagadougou. Une des conséquences est leur très faible représentation dans les instances officielles en charge du processus de sortie de crise (Gouvernement, Commission Electorale indépendante, Commission Nationale de Supervision de l'Identification, Centre de Commandement Intégré, etc). La crise, dont elles ont été les plus grandes victimes, a cependant été le détonateur d'une véritable prise de conscience des femmes du déséquilibre entre leur participation et leur représentation, une situation qui appelle des changements qu'il faut nécessairement opérer, car elle constitue un frein non seulement à la sortie de crise, mais également au développement économique durable, particulièrement la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La plupart des études pertinentes menées sur des pays ayant fait l'expérience de transitions politiques montrent que les femmes ont tiré profit des changements politiques. Une des évolutions significatives pour elles a été l'accroissement de leur participation et leur représentation à la prise de décision au sein des structures issues de ces transitions.¹ Cette avancée a pu se réaliser essentiellement grâce aux mécanismes de discrimination positive, en particulier par des systèmes de quotas et de cooptation, ainsi que l'adoption de lois électorales et de modes de scrutin favorisant l'élection d'un plus grand nombre de femmes. De plus, des constitutions adoptées par ces pays durant les périodes post-conflit et de transition, comportent des dispositions visant la mise en place de quotas d'au moins 30% de représentation des femmes dans les institutions étatiques. En RDC, la constitution post-transition adoptée par référendum en décembre 2005, est allée jusqu'à garantir une parité hommes/femmes de 50-50. Le processus électoral en République de Côte d'Ivoire offre donc l'opportunité aux Ivoiriennes de se mobiliser et d'entreprendre des actions afin de concrétiser, en collaboration et avec l'appui des autorités gouvernementales, la promesse et l'engagement d'assurer une représentation équilibrée des femmes à la prise de décision.

Le mouvement des femmes ivoiriennes pour leurs droits personnels et politiques s'appuie sur un imposant dispositif juridique international et national. Le Conseil de sécurité de l'ONU, dans la Résolution 1325, réaffirme le rôle important que les femmes jouent et doivent jouer dans la prévention, le règlement des conflits armés et la consolidation de la paix, et prescrit leur participation, au même titre que les hommes, à la prise de décision à tous les niveaux. De plus, en février 2007, dans une Déclaration solennelle, le Président de la république de Côte d'Ivoire, S.E. Laurent Gbagbo, s'est engagé à amener les institutions publiques et privées vers l'application d'un quota d'au moins 30% de la participation des femmes ivoiriennes dans la gestion des affaires publiques et politiques, notamment lors des échéances électorales, pour respecter le principe

¹ « Femmes et transition politique dans les Grands Lacs : Ouganda, Burundi, Rwanda et RDC », Rapport de recherche conjointe d'International Alert et The East African Subregional Support Initiative for the Advancement of Women (EASSI), août-septembre 2006.

d'égalité stipulé dans la Constitution ivoirienne (Articles 17 et 30). Cependant, «la plupart des conventions et les résolutions ratifiées par la Côte d'Ivoire n'ont pas fait l'objet de rapports ni de lois et lorsqu'elles existent, leur application n'a pas été suffisamment mise en œuvre ».²

La présente initiative contribue à la mise en œuvre du plan d'action ivoirien pour la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, formulé avec l'appui du PNUD, adopté par la Côte d'Ivoire en décembre 2007.

II. STRATEGIE

Les Accords politiques de Ouagadougou de mars et septembre 2007, auxquels se sont engagées toutes les parties belligérantes du conflit, puis les Accords complémentaires de novembre 2007 stipulent clairement que soit créé un environnement favorable à la tenue d'élections libres et démocratiques. Or l'on ne peut asseoir de véritable démocratie, ni de paix durable sans une participation et une représentation équilibrées de plus de la moitié des forces vives de la Côte d'Ivoire, à savoir les femmes ivoiriennes.

Le projet se fonde sur des initiatives antérieures relatives à la participation politique des femmes, éprouvées dans d'autres pays, tout en respectant les spécificités ivoiriennes. Dans un souci d'authenticité, il reprend à son compte des propositions reflétant les préoccupations et les priorités identifiées par les Ivoiriennes elles-mêmes. L'atteinte d'objectifs de parité nécessite que soient développées, en synergie, une série d'actions et de mesures d'accompagnement afin de niveler les règles du jeu, à tous les niveaux du processus électoral et de sortie de crise. Dans ce contexte, le PNUD, en collaboration avec l'UNIFEM et avec d'autres partenaires, entend apporter un appui au gouvernement, à travers l'instance nationale en charge de la promotion du genre (DEPG), en synergie avec la Commission électorale indépendante (CEI).

Le projet s'appuiera sur les femmes, les réseaux et ONG féminines ivoiriennes, leur dynamique propre, leurs réalités et les défis qui se posent à elles. L'expertise locale sera amplement mise à contribution afin de mieux cerner les contours de cette réalité. Il s'agira également de renforcer les capacités des partis politiques, des médias, et des autres instances de la société civile.

Il est escompté que ces actions contribueront à créer, d'une part les conditions favorables à la pleine participation des hommes et des femmes au processus électoral ivoirien, en visant la participation d'au moins 30% de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'à l'administration des opérations électorales et, d'autre part assurer une meilleure inclusion du genre dans les processus de transition et de réforme institutionnelle.

II-1 Conditions nécessaires pour une politique d'appui effective à la participation des femmes aux élections en Côte d'Ivoire

La mise en œuvre réussie d'un programme d'appui à la participation politique des femmes est subordonnée à la conjonction d'un certain nombre de facteurs. En effet, étant donnée la situation d'exception dans laquelle se déroule le processus électoral, en l'absence d'une loi électorale prenant en compte la dimension genre, faute d'une révision de la loi sur le financement des partis politiques, de la révision de modes de scrutin aux fins d'adoption de systèmes qui ont fait leurs preuves dans la promotion des minorités politiques, tels la proportionnelle ou le vote croisé au Rwanda, ce projet nécessite que soit obtenu un consensus politique au plus haut niveau, notamment :

- L'appui politique sans ambiguïté à la mise en œuvre de la Résolution 1325 par le Gouvernement ivoirien et la communauté internationale ;

² Contraintes et défis à la représentation et participation des femmes ivoiriennes aux élections : Quel rôle pour le BHRE ? », Rapport rédigé par Emmanuelle Saint-Victor, février 2007

- Un engagement conséquent du gouvernement par rapport au fonctionnement du mécanisme national de promotion du genre, le MFFAS, et en particulier la DEPG (renforcement des ressources humaines et financières de cette direction, afin que cette structure puisse remplir ses missions) ;
- L'opérationnalisation de la «Déclaration solennelle» de février 2007 du Président de la République, garantissant la participation d'un quota d'au moins 30% de femmes aux mandats électoraux et aux postes électifs ainsi que leur représentation équilibrée dans les sphères de décision ;
- L'engagement de la CEI à tenir compte des dispositions de la «Déclaration solennelle » ;
- L'expression d'une réelle volonté politique des femmes de s'engager dans une démarche unitaire, dans le cadre d'une plateforme commune, la Concertation, autour d'une stratégie et un Plan d'Action communs afin de mieux faire entendre leur voix et faire aboutir leurs revendications ;
- L'engagement des partis politiques à appliquer la «Déclaration solennelle».

II-2 APPROCHES PRECONISEES

II-2.1 Appui institutionnel

Une des démarches retenues pour assurer la participation des femmes au processus électoral en Côte d'Ivoire, est l'appui à l'institutionnalisation du genre par l'approche intégrée de l'égalité. Il s'agira de soutenir le gouvernement, à travers la structure spécialisée en charge de la promotion de l'égalité et du genre, la Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre (DEPG), qui agira en étroite synergie avec la structure en charge de la gestion des élections, la Commission Electorale Indépendante, les hauts décideurs, les partis politiques, les médias, les organisations féminines et autres instances de la société civile, pour intégrer et prendre effectivement en compte les besoins différenciés des femmes et des hommes dans l'élaboration et la prise de décisions relatives aux élections et à la sortie de crise. Cette démarche devrait contribuer à la mise place à moyen terme, d'un pool d'experts-es en genre capables d'aider la DEPG à mieux jouer son rôle d'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets, et d'accélérer ainsi la mise en œuvre d'une Politique Nationale de l'Egalité des Chances, de l'Equité et du Genre, conforme à l'esprit et aux engagements de la «Déclaration solennelle», ainsi qu'aux engagements régionaux et internationaux de l'Etat ivoirien.

La Direction de l'Egalité et de Promotion du Genre, du Ministère de la Famille (DEPG) créée en 2006 et la Commission Electorale Indépendante, créée en 2001, dont les 31 membres ont été nommés le 25 septembre 2005, sont toutes deux appelées à jouer un rôle déterminant, dans le processus d'appui à la participation des femmes aux opérations électorales. La DEPG, qui est l'entité nationale en charge de promouvoir et coordonner les actions transversales menées en faveur du genre sera appuyée, et elle devra agir en synergie avec la CEI également, au regard de sa position d'observateur et d'intervenant national privilégié des élections.

Il importera de renforcer les capacités des instances nationales pour maximiser les conditions et les modalités d'appropriation et de gestion d'un tel projet, mais également celles des hauts décideurs et des femmes ivoiriennes, pour leur participation éclairée et responsable à ce processus électoral, en tant qu'électrices et en tant que candidates aux élections.

II-2-2 Identification des femmes, afin qu'elles puissent s'inscrire sur les listes électorales et voter

Le point de départ du processus électoral est l'identification des populations, afin qu'elles puissent s'inscrire sur les listes électorales et voter. Or les femmes ivoiriennes sont, davantage que les hommes, touchées par la non-détention de pièces d'identification, et bon nombre d'entre elles seraient de facto exclues de ce processus électoral. Par ailleurs, ni la loi électorale, ni la loi sur le financement des partis politiques, et encore moins la Charte des médias, qui ont permis des avancées notoires dans d'autres pays, n'offrent de dispositions sexo-spécifiques garantissant la pleine participation des femmes ivoiriennes et l'accroissement de leur représentation à l'issue du processus électoral en cours. C'est pourquoi, dans sa stratégie de mise en œuvre, le projet accordera un intérêt particulier aux requêtes visant à favoriser l'identification des femmes.

II-2-3 Renforcement des capacités, soutien des compétences nationales

A la veille des élections de 2008, les engagements pris au plan international par l'Etat ivoirien, et au plan national par le Président de la république, la situation des femmes ivoiriennes et le souci du respect des droits humains, particulièrement ceux des femmes, justifient la prise de mesures spécifiques pour soutenir les actions visant à accroître leur participation et leur représentation aux mandats électoraux, aux fonctions électives, et au processus électoral en général. Il s'agit pour la Côte d'Ivoire de se rapprocher du consensus mondial d'au moins 30% de femmes dans les sphères de décision. Pour ce faire, il apparaît donc nécessaire d'appuyer les processus permettant aux femmes ivoiriennes de s'associer aux efforts de construction et de consolidation de la paix.

L'habilitation des femmes de Côte d'Ivoire pour développer une expertise nationale outillée sur les questions de genre, participation et représentation politique constitue l'épine dorsale de la présente démarche. Il s'agira, en effet, à travers des formations spécifiques - axées sur le genre, les techniques de plaidoyer, de négociation, le leadership transformationnel, les processus électoraux- et des appuis multiformes, de créer un environnement favorable au développement de compétences multiples et diversifiées au sein du mouvement des femmes pour la promotion de leur participation et leur représentation politiques. Ce projet capitalisera également sur les expériences nationales et internationales acquises dans ce domaine par nombre de femmes ivoiriennes, individuellement ou dans le cadre de leurs réseaux respectifs, notamment le cadre de concertation des femmes mis en place avec la facilitation du PNUD.

Des outils d'évaluation de la prise en compte de la dimension du genre dans le processus électoral, ayant déjà fait leurs preuves - notamment au Liberia, en Sierra Leone et au Rwanda - seront également développés, particulièrement la «Liste de contrôle du genre», pour certaines en partenariat avec l'ONUCI. L'objectif poursuivi est de faire de la prise en compte du genre l'un des indicateurs de la validité du processus électoral, ce qui lui conférerait davantage de poids et garantirait son utilisation effective par les acteurs et partenaires du processus électoral et de sortie de crise.

II-2-4 partenariats et mobilisation de ressources comme facteurs de succès

Les actions de renforcement, qui seront appuyées dans le cadre de la présente initiative devront s'inscrire dans le cadre du Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325, dont la Côte d'Ivoire vient de se doter en décembre 2007, avec l'appui du PNUD et une contribution de l'UNIFEM. La stratégie a été de proposer un « package minimum » d'activités qui si elles sont toutes mises en œuvre devraient pouvoir conduire aux changements escomptés. Le budget disponible ne permettant pas de toutes les réaliser, il conviendra de hiérarchiser les priorités et d'arbitrer. Ceci se fera à l'issue des concertations qui permettront de disposer d'un plan de travail qui

tienne compte des actions menées par les autres acteurs sur le terrain. Concernant les actions non fiancées, il conviendra dès le démarrage du projet, d'entreprendre une recherche active de partenariats, couplée à des actions de mobilisation de ressources, aux fins de pouvoir atteindre les objectifs poursuivis.

II-2-5 Concertation/synergies et complémentarités

Le soutien qu'apporte le projet à la participation politique des femmes en Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre de l'appui au processus électoral par le Système des Nations Unies et la communauté internationale, et servira également de fondement pour les prochaines élections. Ainsi les activités seront réalisées en concertation avec les autres partenaires intervenant dans ce domaine, et s'intégreront dans la démarche globale d'appui au processus électoral. Outre l'utilisation rationnelle des ressources humaines et financières, cette stratégie permettra d'assurer, d'une part, la durabilité des effets du projet et, d'autre part, l'intégration et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les actions d'appui au processus électoral.

II-2-6 Partenariat hommes et femmes

Il s'agit pour les femmes de travailler dans le sens de la collaboration avec les hommes pour aboutir à des transformations sociales consensuelles, acceptées comme favorables au développement. Ce projet s'inscrit dans une démarche de mixité, qui n'exclut pas la contribution de compétences masculines dont l'expertise ou l'adhésion à la problématique de genre est avérée. La question de la participation politique des femmes apparaît dès lors comme un bénéfice, un progrès collectif et non une action isolée au profit des femmes, en opposition avec celle des hommes, mais comme une action bénéficiant à toute la communauté.

II-2-7 Conception, production et diffusion/dissémination de supports adaptés

La conception et la production de supports didactiques pour le soutien à la participation des femmes au processus électoral est l'une des stratégies susceptibles de contribuer au succès et à la pérennité du projet. Ces produits dépendront des cibles déterminées, du type d'activités à réaliser et des objectifs à atteindre. Pour maximiser les résultats, une attention particulière devra être portée aux vecteurs des messages. En effet, ces produits privilégieront les formes picturale et/ou audio-visuelle, méthodes propres à la communication de masse, étant donné l'incidence élevée de l'analphabétisme dans le pays (65%), surtout chez les femmes (70%). De plus, les femmes et les jeunes constituent plus de 80% de l'électorat, une donnée qu'il faudra prendre en compte.

Il s'agira notamment de guides ou manuels de supports de formation et de produits classiques de sensibilisation (audiovisuels : sketches radio/TV, spots et dépliants). Ces sketches, qui aborderont diverses thématiques telles « genre, citoyenneté, les enjeux de l'inscription, des élections, l'importance du vote, processus électoral et sortie de crise » seront diffusés sur les radios, en zone urbaine et rurale (radios communautaires), ayant une grande capacité de couverture. Compte tenu du coût élevé de la diffusion, l'on devra prévoir des protocoles de partenariat avec les médias publics (Radio Télévision Ivoirienne (RTI), et du système de Nations Unies (Radio ONUCI-FM), etc.

III - BENEFICIAIRES

- Les femmes ivoiriennes, les leaders des réseaux de promotion politique des femmes, les ONG et associations des droits politiques et civiques des femmes regroupées au sein la société civile; sans exclusive, qui prouveront qu'elles ont, autant que les hommes, les capacités requises pour être des leaders, assurer une représentation équilibrée dans les sphères de décision et défendre les intérêts des différents groupes qu'elles représentent ;

- Les femmes leaders et celles des partis politiques par l'acquisition d'aptitudes leur permettant de mieux se positionner dans leur parti et de mieux se défendre lors des compétitions électorales ;
- L'électorat ivoirien dans son ensemble, particulièrement les femmes qui profiteront au maximum de ce projet, notamment dans ses aspects de sensibilisation le genre et le processus électoral;
- Les partis politiques ivoiriens dans leur ensemble, qui seront renforcés car ils pourront s'appuyer sur des partenaires outillées, capables de défendre leurs projets lors des compétitions électorales. Cependant la priorité sera accordée aux partis ayant au moins un député au Parlement et ceux qui vont concourir aux élections, tout en permettant aux nouveaux partis de faire l'apprentissage de l'intégration du genre dans leurs politiques et projets de société. Certains de ces partis ont déjà des mécanismes propres de promotion des femmes (FPI : 25% en 2000 passé à 30% ; PDCI : 10% ; PIT : parité ; RDR : 20%).
- Le gouvernement ivoirien car l'augmentation de la participation et la représentation des femmes dans les sphères de décision est un test pour la fiabilité et l'efficacité des institutions et marque la volonté de l'Etat ivoirien à s'engager résolument vers la construction d'une société juste, démocratique et égalitaire.
- Enfin, la population ivoirienne dans son ensemble qui, à travers la participation accrue des femmes aux processus électoraux progressera dans la voie de la bonne gouvernance.

IV- ARRANGEMENTS DE GESTION

IV-1 Montage financier

Dans le cadre de ce projet, un accord type de participation aux coûts, modalité par laquelle les pays ou institutions régionales/multilatérales donateurs contribuent aux fonds de programmes et projets individuels parrainés par le PNUD, a été signé entre le Royaume de Norvège et le PNUD. La participation aux coûts est intégrée dans le budget du PNUD et enregistrée en tant que partie du document de programme et des budgets de projet. Une contribution au titre de la participation aux coûts La contribution s'applique à l'ensemble du budget du programme et n'est pas allouée à une ligne de budget spécifique, à des apports spécifiques ou à un élément spécifique. La contribution au titre de la participation aux coûts doit inclure une part calculée au prorata de tous les frais de Service d'Appui Opérationnel payables (GMS), ainsi que des remboursements des frais engagés par le PNUD. Le solde non dépensé de la portion de participation aux coûts du budget du projet du PNUD, est reporté à l'année suivante. L'utilisation des contributions non dépensées du bailleur, en raison de changements dans l'application du projet est négociée et décidée entre le PNUD et le donateur. Si les activités sont annulées, les fonds inutilisés peuvent soit être remboursés, soit réaffectés après consultation avec le donateur et le pays du programme.

IV-2 : Rôle des parties prenantes

- Le projet d'intégration du genre dans le processus électoral en Côte d'Ivoire (PIGE-CI) est une composante du programme-cadre du PNUD intitulé « Les femmes dans les processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire ». Il devra donc être mis en œuvre de manière cohérente, coordonnée, synergique et complémentaire avec les autres composantes de ce programme.
- Le projet devra également être mis en œuvre de manière cohérente avec les autres initiatives nationales dans le domaine, notamment celles appuyées par l'UNIFEM, les autres agences du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et les partenaires au développement.
- Les partenaires du système des Nations Unies apporteront un appui technique et logistique dans la réalisation de certaines composantes du programme, notamment l'Unité du genre de

l'ONUCI et la Division d'assistance électorale de l'ONUCI, à travers ses structures décentralisées lors des interventions dans les régions.

- Compte-tenu de la spécificité du projet (élections), la modalité retenue est l'Exécution Directe par le PNUD (DEX). Le PNUD assurera la coordination et la supervision générale des activités du projet, procèdera au règlement financier et assurera le suivi des dépenses et les relations avec l'Ambassade Norvège. Dans la plupart des composantes, le PNUD s'assurera les services de l'UNIFEM, en qualité d'agence coopérante principale.
- L'UNIFEM en tant que partenaire principal, collabore à la formulation et la mise en œuvre de la présente initiative, en apportant sa riche expérience, son expertise et une pratique réussie dans d'autres pays africains. La collaboration PNUD/UNIFEM sera matérialisée par la signature d'un protocole d'accord entre les deux institutions.
- Le PNUD et l'UNIFEM établiront un plan de travail, en concertation avec la DEPG et en synergie avec la CEI. - La DEPG, en tant qu'institution nationale en charge de la politique d'égalité et de promotion du genre, dirigée par la Ministre de la Famille et des Affaires Sociales, aura la responsabilité aussi bien des aspects politiques, notamment les activités de plaidoyer et de lobbying, afin que des mesures garantissant la participation équilibrée des femmes au processus soient prises, que la validation des modules de formation ainsi que des produits de formation et de sensibilisation réalisés dans le cadre de ce projet ;
- La CEI, en tant que structure institutionnelle en charge de la gestion et l'administration du processus électoral facilitera la prise en compte des mesures politiques et/ou juridiques garantissant la participation et la représentation équilibrées des femmes au processus.

IV-3 : Mise en place d'un Comité de pilotage et d'un mécanisme d'examen des requêtes

Un Comité de Pilotage (CP), composé d'un représentant du PNUD, de l'UNIFEM, de la DEPG, de la CEI, de la Norvège, de la Coordination des femmes ivoiriennes pour la participation aux élections et à la sortie de crise, sera mis en place. Il assurera la supervision générale et la coordination du projet, validera le plan et le chronogramme de travail, et veillera aux activités du projet en s'assurant de la qualité des extrants. Présidé par le PNUD, le CP se réunira une fois par trimestre et plus si nécessaire.

L'UNIFEM en assurera le secrétariat technique et proposera l'agenda des rencontres, qui pourrait comporter un point sur l'état d'avancement du projet, présenté par la DEPG, un point sur l'état d'avancement du processus électoral présenté par la CEI, un point sur la participation des femmes au processus électoral (mise en œuvre des activités du projet etc.) présenté par l'UNIFEM, un point sur l'état de la situation financière, présenté par le PNUD. Selon les nécessités, d'autres points pourront s'ajouter à l'agenda. Le secrétariat technique a la charge de lancer ou de rappeler l'invitation, d'élaborer le compte rendu de la réunion, qui devra circuler entre les membres du CP au plus tard trois (3) jours ouvrables après la tenue de la réunion. Il détermine à chaque réunion, la date et le lieu de la prochaine rencontre.

Un mécanisme souple sera également mis en place pour l'examen des requêtes.

IV-4 : Expertise technique

- La mise en œuvre du projet nécessitera le recrutement d'un(e) expert(e) international(e) en genre et élections, en charge de la gestion technique et de l'exécution du projet appuyée par un(e) assistant(e) de programme. Cette équipe travaillera en étroite collaboration avec la division sous-régionale de l'UNIFEM, mise en place à Abidjan avec l'appui du PNUD, et de concert avec les partenaires à l'exécution du projet, principalement la DEPG, et en synergie avec la CEI.

V. SUIVI ET EVALUATION

L'un des éléments-clés pour apprécier l'utilisation efficiente des ressources et la bonne marche du programme est le suivi-évaluation. C'est pourquoi le PNUD accordera une attention particulière à cet aspect. A cet effet, un plan de suivi-évaluation portant sur deux composantes : le suivi/évaluation des activités (indicateurs de processus) et le suivi des indicateurs de résultats, sera élaboré et mis en œuvre par l'UNIFEM qui le soumettra au PNUD. Il s'agira donc, dans le cadre des activités du programme, de s'assurer des progrès vers l'atteinte des résultats et que les résultats attendus sont obtenus de façon satisfaisante.

Au plan programmatique, ce suivi se fondera sur les rapports d'activités ou de missions, et les rapports trimestriels d'avancement du programme.

Concernant le suivi financier et comptable, les parties impliquées veilleront à ce que les différents rapports financiers requis soient préparés à temps conformément aux procédures en vigueur au PNUD. A fin de permettre au PNUD d'assurer un suivi et un contrôle de la qualité rapproché l'UNIFEM produira, sur une base trimestrielle, des rapports d'avancement (narratif et financier) sur la base du Plan de Travail dûment approuvé par le PNUD. Ainsi, l'UNIFEM tiendra des états et documents exacts et à jour concernant toutes les dépenses effectuées au moyen des fonds fournis par le PNUD et devra soumettre, sur une base trimestrielle, un état cumulé des dépenses au Directeur Pays du PNUD, dans un délai de 15 jours après l'échéance du trimestre en cours. Sauf décision contraire convenue entre les parties, cet état sera présenté selon le rapport type des dépenses du PNUD. Les comptes pourront être examinés à tout moment par les contrôleurs internes et externes du PNUD. A la fin du projet, il est prévu une évaluation, en concertation et en collaboration avec les acteurs impliqués dans le programme.

VI. CADRE JURIDIQUE

Le présent document de Projet constitue l'instrument visé à l'article Premier de l'accord de base conclu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le programme des Nations Unies pour le développement, signé le 3 décembre 1993 par les parties en cause. Conformément à cet accord, les biens et services sont exemptés de taxes.

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet, même si celles-ci ne sont revêtues que de la signature du Directeur pays, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres parties du descriptif de projet n'ont pas d'objection à formuler à l'égard des changements envisagés :

- les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à une augmentation des coûts dus à l'inflation et/ou aux changements de dates et de périodes du processus électoral ;
- les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture des apports déjà prévus, de refléter une hausse des coûts par suite d'inflation ou d'autres frais en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

VII- BUDGET

1-Renforcement des capacités des OSC, notamment ONG féminines, observateurs, partis politiques et médias (Exécution UNIFEM)

-Formation des leaders au leadership et à la négociation	60 000
-Elaboration de plans de plaidoyer.....	40 000
-Autres sessions de formations (genre, gestion).....	70 000
- Elaboration de listes de contrôle genre	10 000
TOTAL 1	180 000

2-Renforcement des capacités de la DEPG et de la CEI (Exécution UNIFEM)

- Expertise internationale genre et élections.....	190 000
- Expertise nationale genre et élections	60 000
TOTAL 2	250 000

3-Appui institutionne (Exécution PNUD)

- Renforcement capacité/formations DEPG et CEI	100 000
- Production de supports genre et élections	30 000
- Appui à la mise en réseaux des OSC	50 000
- Appui à la révision code électoral et autres appuis institutionnels.....	20 000
TOTAL 3	200 000

4-Suivi & évaluation, missions (Exécution PNUD)

- Suivi & évaluations.....	15 000
- Autres missions et partage d'expériences.....	23 224
TOTAL 4	38 224 \$

TOTAL AVANT GMS

668 224 \$

- Dont Exécution UNIFEM 430 000 \$

- Dont Exécution PNUD 238 224 \$

5-GMS (frais de gestion)

- GMS 7%	46 776 \$
TOTAL 5	46 776 \$

TOTAL (1+2+3+4+5) = 180 000 + 250 000 + 200 000 +38 224 + 46 776

TOTAL GENERAL DE L'INITIATIVE 715 000 U\$

I-OBJECTIFS, RESULTATS/EFFETS, INDICATEURS, ACTIVITES

L'objectif général du projet est de contribuer à créer un environnement de responsabilité permettant le transfert des capacités aux femmes, aux organisations féminines, aux politiques, à la Commission Electorale Indépendante, aux partis politiques, au gouvernement et au parlement en vue de leur permettre d'assurer le caractère authentiquement inclusif du processus électoral ainsi que la participation active et massive des femmes à toutes les étapes et à tous les niveaux de gestion du processus électoral.

L'atteinte de cet objectif comporte des aspects de court et moyen terme, mais également des aspects induits de long terme. 5 objectifs spécifiques interdépendants vont y concourir :

I.1 - Premier Objectif spécifique:

Institutionnaliser la prise en compte de la dimension genre dans les dispositifs et processus électoraux, d'une part, en visant la participation équitable des hommes et des femmes, conformément à la Constitution et à la Déclaration solennelle sur l'Egalité des chances et l'équité, avec pour cible au moins 30% de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, et d'autre part une inclusion du genre dans les processus de transition.

Cibles : DEPG, hauts décideurs, partis politiques, CEI, médias, ONGs

Résultats escomptés

- La DEPG renforcée outillée, joue pleinement son rôle de vectrice de la promotion du genre en veillant à son intégration effective dans le processus électoral, puis à long terme dans les politiques publiques nationales et locales, ce dans tous les domaines
- Les leaders des réseaux féminins; les ONG, associations et la société civile formés et appuyés, en vue d'un quota d'au moins 30 % de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.
- Les hauts décideurs sont sensibilisés en vue de mesures effectives garantissant la participation et la représentation d'au moins 30% des femmes aux mécanismes, négociations politiques relatives à la transition et à la réforme institutionnelle ;
- La CEI est sensibilisée en vue de susciter son adhésion et l'adoption par les partis politiques d'un dispositif électoral garantissant :
 - Une participation plus égale des hommes et des femmes au processus électoral, et la participation d'au moins 30% de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives
 - Une participation plus équilibrée des organisations féminines et d'individualités féminines aux mécanismes, négociations politiques relatives à transition et à la réforme institutionnelle ;
- Des analyse sexo-spécifique des documents et autres documents stratégiques et programmes politiques sont réalisées, endossées par les décideurs et diffusées.
- les femmes communicatrices et spécialistes des médias sont appuyées pour obtenir grâce aux quotas, davantage de visibilité.

Indicateurs

- Les leaders d'associations féminines sont aptes à mener un plaidoyer et la négociation pour la représentation d'au moins 30 % sur les candidatures électorales ;
- Des argumentaires sont élaborés pour mener un plaidoyer collectif pour la candidature d'au moins 30% de femmes aux mandats électoraux et aux postes électifs ;
- Un Plan d'action collectif des leaders d'associations féminines relatif à la représentation d'au moins 30 % de femmes sur les candidatures électorales pour les mandats électoraux ;
- Une Plateforme des réseaux de promotion politique et des droits des femmes entame un plaidoyer auprès des hauts décideurs (du Présidence de la république et Primature) pour obtenir leur appui et soutien pour la publication d'un décret rendant exécutoire la « Déclaration solennelle » afin d'obtenir la représentation féminine aux mandats électoraux et postes électifs d'au moins 30%;
- Des décideurs de haut rang et des leaders des partis politiques ciblés par le projet soutiennent et adhèrent au principe de la prise d'un Décret rendant exécutoire la « Déclaration solennelle» afin de garantir sinon l'égalité participation des hommes et des femmes au processus électoral, du moins la participation d'un quota d'au moins 30% de femmes ;
- La majorité des leaders des partis politiques sont informés sur les expériences d'autres pays relatives à la prise en compte du genre dans le processus électoral ;
- Accroissement du nombre de femmes occupant des postes de responsabilité au sein des partis politiques ;(long terme) ;
- Au moins 30% de femmes retenues sur les listes de candidatures électorales des partis ;
- L'analyse sexo-spécifique systématique des documents et autres programmes politiques est documentée, endossée par les hauts décideurs, disséminée.

Activités

- Former le personnel de la DEPG en genre et son intégration dans les processus électoraux et de transition ;
- Former les responsables de la CEI aux niveaux national et régional et communal en genre et sa prise en compte dans le processus électoral ;
- Former les leaders des réseaux et organisations féminines au plaidoyer et au lobbying, à la négociation et au leadership transformationnel afin qu'elles soient aptes à participer aux négociations politiques relatives à la transition et à la réforme institutionnelle ;
- Appuyer les leaders d'associations féminines à l'élaboration et la mobilisation autour d'un Plan d'Action commun ;
- Aider les femmes à élaborer et présenter des argumentaires à l'endroit des décideurs pour obtenir leur soutien à l'adoption d'un dispositif électoral garantissant sinon l'égalité participation au moins un quota d'au moins 30% de femmes au processus électoral ;
- Susciter un pool d'associations féminines pour mener un plaidoyer auprès des hauts décideurs : la Présidence et la Primature pour la prise d'un Décret rendant effective la

«Déclaration solennelle » que les textes électoraux ont des dispositions garantissant le respect de la parité ;

- Un plaidoyer est mené par les organisations féminines auprès de la primature pour que la loi sur le financement des partis politiques comporte une clause imposant au moins 30% de femmes dans la liste des candidats ;
- Appuyer la réalisation de sessions d'information et de formation des leaders de partis politiques en vue de les sensibiliser sur l'importance :
 - d'adopter une loi favorable à l'égalité participation des hommes et des femmes au processus électoral conformément à la Constitution,
 - de désigner au moins 30% de femmes dans les délégations devant les représenter dans les négociations politiques relatives à la transition et au processus de réforme institutionnelle,
 - d'affecter au moins 30% de femmes dans la nomination et l'affectation de leur personnel électoral,
 - d'adopter l'approche genre dans la conception et l'exécution des programmes de leurs partis,
 - de prendre des mesures favorables à la participation d'au moins 30% de femmes dans les sphères décisionnelles de leurs formations politiques,
 - d'investir au moins 30% de femmes sur les listes de candidats en position d'être élues.
- Informer les leaders des partis sur les expériences d'autres pays relatives à l'intégration du genre dans le processus électoral ;
- Réaliser une analyse des documents, programmes et déclarations politiques médiatisés relatives aux élections afin de voir si ils traitent équitablement l'information, du point de vue sexospécifique

I.2. Deuxième Objectif spécifique : Renforcer les capacités des femmes et des organisations féminines en plaidoyer, négociation, leadership, partenariat avec les hommes et en gestion des processus électoraux, en collaboration avec les partenaires afin qu'elles soient capables d'une part de formuler et de faire aboutir leur agenda pour les femmes ; et d'autre part devenir des électrices averties et des candidates outillées.

Cibles : Réseaux et ONG et associations de promotion de la participation politique des femmes et des droits humains, les candidates, les électrices

Résultats escomptés

- Une prise de conscience, suivie de mesures effectives, pour la participation des femmes et des organisations féminines aux mécanismes, négociations politiques relatives à la transition et à la réforme institutionnelle ;
- Des organisations féminines mobilisées pour l'adoption de la Déclaration solennelle du Président de la République de février 2007 comme politique officielle en matière d'égalité de genre de l'Etat ivoirien et son application dans les politiques publiques et privées, les programmes et projets et les mécanismes de sortie de crise ;
- Des organisations féminines capables de mobiliser les femmes en milieux urbains et ruraux pour leur participation, aux opérations d'identification et à l'inscription sur les listes électorales et au vote ;
- Les femmes ont un meilleur accès à l'information spécifique nécessaire et pertinente sur la participation politique des femmes ainsi que la participation aux structures de prise de décision ;

- Les organisations féminines sont capables d'échanger et de collaborer avec les organisations de la société civile pour créer un consensus sur des questions relatives à la participation et à la représentation politique des femmes ;
- Les femmes sont plus aptes à se positionner et à négocier leur investiture et à se présenter aux élections comme candidates ;
- Les femmes ivoiriennes sont mieux informées sur les enjeux des élections, l'agenda des candidats pour les femmes et votent dans une proportion supérieure aux précédentes élections ;
- Les femmes et les organisations féminines participent et sont représentées dans les sphères de décision aux négociations politiques en vue de la transition et de la réforme institutionnelle pour faire prendre en compte les besoins spécifiques des femmes.

Indicateurs

- Nombre de regroupements et coalitions de femmes formés pour promouvoir la participation des femmes au processus électoral ;
- Stratégie de plaidoyer élaborée pour l'adoption officielle et la mise en œuvre de la «Déclaration solennelle» du Président sur l'égalité des chances et l'équité ;
- Nombre d'espaces d'information, de formations et d'échanges créés pour améliorer la participation des femmes au processus électoral ;
- Proportion de femmes inscrites sur les listes électorales, par rapport aux précédentes élections;
- Proportion de femmes investies sur les listes de candidatures, par rapport aux précédentes élections ;
- Les femmes et les organisations féminines participent en progressant vers un quota d'au moins 30% en plus grand nombre et à des postes de décision aux négociations politiques en vue de la transition et de la réforme institutionnelle pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes ;
- Nombre de femmes formées à l'élaboration de plans stratégiques pour l'intégration du genre
- Nombre de leaders femmes formées au leadership, au lobbying et à la prise de parole
- Nombre de femmes ayant voté

Activités

- Campagnes de sensibilisation des femmes (sketches, spots radio/TV) sur les enjeux des opérations électorales (identification, et inscription sur les listes électorales) ;
- Ateliers de formation des femmes au lobbying, à la négociation et à l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer pour la mise en œuvre de la Déclaration solennelle du Président de la République sur l'égalité des chances, l'équité et le genre ;
- Appui aux leaders d'associations féminines à l'élaboration d'un Plan d'Action commun pour améliorer leur participation synergique aux élections ;

- Appuyer la formation de regroupements, de coalitions et de réseaux de soutien à la participation des femmes au processus électoral comme électrices, candidates et administratrices de bureaux de vote et au-delà, au processus de paix ;
- Organiser des activités de lobbying et de renforcement des capacités auprès de la CEI pour la prise de mesures spéciales en vue de l'application de la Déclaration solennelle du Président de la République dans le but d'accroître la participation des femmes dans l'administration électorale aux niveaux régional et local et leur représentation à des postes de décision dans les bureaux de vote;
- Soutenir la participation des femmes et des organisations féminines aux négociations politiques en vue de la transition et de la réforme institutionnelle ;
- Faciliter les échanges et la collaboration entre les femmes en politique et les organisations de la société civile, en appuyant la tenue des réunions et d'autres formes de dialogue à tous les niveaux ;
- Aider les femmes à créer des espaces d'information et de formation pour appuyer la participation des femmes au processus électoral comme électrices, candidates et administratrices de bureaux de vote à tous les niveaux ;
- Faciliter l'accès des femmes à l'information nécessaire et pertinente sur la participation politique des femmes ainsi que leur accès aux structures de prise de décision ;
- Former les femmes politiques au leadership, à l'élaboration d'un discours politique, à la négociation, à la prise de parole en vue de les préparer à affronter les défis de la campagne électorale ;
- Former les leaders à sensibiliser les femmes à participer aux opérations électorales ;

I.3. Troisième Objectif spécifique : Renforcer les capacités de la Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre pour la prise de mesures d'application de la loi électorale favorables à l'égalité participation des hommes et des femmes au processus électoral et pour la représentation d'au moins 30% de femmes dans l'administration et la gestion du processus électoral.

Cible : DEPG

Effets et Résultats escomptés :

- Constitution au sein de la DEPG d'un personnel outillé en matière de formation sur la dimension du genre et son intégration dans les programmes, politiques, projets et plaidoyers, etc..
- Appui fourni à la DEPG pour la coordination des actions visant l'adoption de décrets d'application de la « Déclaration solennelle » ou autres mesures garantissant :
 - l'égalité participation des hommes et des femmes au processus électoral ;
 - la participation d'au moins 30% de femmes dans l'administration et la gestion du processus électoral.
- Traitement plus équitable de l'information politique relative à la participation des femmes au processus électoral ainsi que la production d'une analyse sexo-spécifique des documents et programmes politiques présentés par les décideurs au regard de la participation et de la représentation des femmes à la prise de décision ;

- Appui technique pour l'institutionnalisation de la dimension du genre dans les partis, formations politiques et structures impliquées dans la mise en œuvre des Accords de paix.

Indicateurs

- Expertise internationale et nationale mise à la disposition de la DEPG
- Mécanisme de coordination des activités mis en place en appui à la DEPG
- Nombre de supports audio-scripto-visuels de plaidoyer
- Nombre d'associations féminines formées au plaidoyer, au lobbying et à la négociation ;
- Documents d'analyse sexo-spécifique des programmes politiques produit avec les partis politiques
- Nombre de partis politiques formés à l'intégration du genre dans leurs programmes et activités
- Nombre de femmes candidates aux prochaines élections
- Nombre de femmes élues

Activités

- Conception, production et diffusion de supports de plaidoyer à l'endroit des décideurs politiques et des leaders de partis,
- Organiser des ateliers de formation de l'équipe de la DEPG en genre et élections
- Renforcer l'équipe de la DEPG par la mise à disposition d'une expertise en genre et élections
- Organiser des ateliers de formation pour les leaders d'associations féminines au plaidoyer et au lobbying,
- Elaboration de documents d'analyse sexo-spécifique des programmes politiques présentés par les partis politiques ;
- Fournir un appui technique à la CEI dans l'élaboration des procédures électorales sous la forme d'une « liste de contrôle Genre », par exemple dans la localisation des bureaux de recensement, des bureaux de vote, dans l'élaboration des programmes d'éducation civique et du contenu des cadres de concertation ;
- Constitution d'une base de données sexo-spécifiques notamment en matière de « Genre et élections en Côte d'Ivoire » ;
- Former les partis à l'intégration du genre dans leurs programmes et activités

I.4 : Quatrième objectif spécifique : Renforcer les capacités de la Commission Electorale Indépendante (CEI) afin d'accroître la prise en compte de la dimension genre dans l'administration des opérations électorales, et dans les processus de transition et de réforme.

Cible : CEI

Effets escomptés :

-Le personnel de la Commission Electorale Indépendante est renforcé pour mieux comprendre les enjeux de la prise en compte du genre dans le processus d'administration des élections ;

- Les responsables de la CEI sont en mesure d'élaborer et de prendre en compte une «Liste de contrôle Genre » dans l'organisation et la gestion du processus électoral, notamment

dans la localisation des bureaux de recensement, des bureaux de vote, l'élaboration des programmes d'éducation civique, l'accréditation des observateurs électoraux, l'accréditation des mandataires des partis politiques, l'accréditation des journalistes et toute autre opération électorale.

Indicateurs :

- Membres de la Commission Electorale formés à la prise en compte du genre dans les stratégies et programmes ;
 - Proportion d'hommes et de femmes participant à la prise de décisions au sein des représentations régionales et locales de la CEI ;
 - La prise en compte de la dimension du genre par la CEI dans la gestion du processus électoral en général, particulièrement dans son Plan-cadre de formation : élaboration de programmes et activités intégrant le genre, dans une perspective d'inclusion afin d'accroître la participation effective des femmes en milieu urbain et rural à toutes les étapes du processus électoral,
 - la proportion de femmes membres du personnel électoral dans les bureaux de vote.
 - La mise à disposition d'informations et de résultats électoraux désagrégés selon les sexes.
- **Activités :**
- Organiser des ateliers de formation du personnel de la CEI sur la dimension du genre et sa prise en compte dans la gestion du processus électoral ;
 - Sensibiliser et former les responsables de la CEI aux niveaux national, régional et communal à l'utilisation des «Listes de contrôle genre»

I.5. Cinquième objectif spécifique : Sensibiliser et former en genre et couverture électorale les médias publics et privés, urbains et communautaires

Cibles : Médias publics et privés ivoiriens

Effets escomptés :

- Les médias comprennent mieux l'importance de la prise en compte du genre dans le processus électoral ;
- Les médias, plaident et s'impliquent activement dans les activités de visibilité des femmes dans les processus électoraux et de sortie de crise ;
- Les médias offrent une couverture électorale incluant la dimension genre aussi bien dans les thématiques que dans les images des acteurs politiques des deux sexes ;
- Les médias accordent un accès plus équitable aux réseaux, ONG et associations féminines ainsi qu'aux candidates sur des questions ayant trait au processus électoral ;
- Les médias font un traitement plus équitable de l'information politique, avec une couverture électorale prenant en compte la dimension genre, mettant en exergue la spécificité de la participation des femmes au processus électoral,

Indicateurs :

- Le nombre de médias sensibilisés et formés en matière d'intégration du genre dans la couverture électorale ;
- Le nombre d'émissions et programmes sur les actions de plaidoyer en faveur de la prise en compte plus équitable du genre dans les processus électoraux.
- Un traitement plus équitable de l'information et une couverture électorale prenant en compte la dimension du genre et la réduction des images stéréotypées sur les femmes ;
- Les reportages prenant en compte la dimension du genre et les problèmes sexo-spécifiques dans le processus électoral et le processus de paix ;
- Mise à disposition par les médias d'espaces de discussion sur la participation des femmes aux élections afin de visibiliser cette participation ;

Activités

- Sessions de sensibilisation et de formation des médias au concept de genre et son intégration dans la couverture non seulement des élections, mais également du processus de paix ;
- Diffusion de messages audio-visuels de sensibilisation et d'information relatives au genre (sketches, spots radio/TV) ;
- Création d'espaces de discussion et d'échanges pour les femmes sur l'importance du plaidoyer pour la prise du décret permettant de l'application de la « Déclaration solennelle », son incidence sur la participation des femmes aux processus électoral et de sortie de crise, sur la citoyenneté, etc. Vulgarisation de la Déclaration solennelle, du « Code de conduite des femmes » ;
- Création d'un programme spécial d'accompagnement de la participation des femmes dans les processus électoraux et de sortie de crise.

CADRE LOGIQUE PROJET INTEGRATION DU GENRE DANS LE PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Objectif de développement/But : Contribuer à créer un environnement favorable à l'établissement d'un processus électoral inclusif permettant aux femmes de participer activement en nombre équilibré, aux étapes des opérations électorales et au processus de paix.

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenariat	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
Court terme	<p>Mise en place d'une plateforme des organisations féminines pour parler d'une même voix et servir d'interface entre les femmes, les décideurs et les populations</p> <p>La Déclaration solennelle du Président de la république est opérationnalisée</p> <p>Au moins 30% de femmes sont présentes dans les mandats électoraux et les fonctions électives</p> <p>Les femmes participent à un quota d'au moins 30% dans l'administration et la gestion des élections.</p> <p>Les femmes participent activement, en plus grand nombre et de manière éclairée aux élections comme électrices et comme candidates.</p>	<p>1. Appui aux organisations féminines et autres entités de la société civile, partis politiques, pour le développement de réseau genre et processus électoral.</p> <p>2. Ateliers de renforcement des capacités et soutien des compétences nationales sur le genre et son intégration dans les politiques, programmes et projets</p> <p>3. Conception, production de matériels didactiques</p> <p>4. Lobbying auprès des décideurs de haut niveau</p> <p>5. Appui institutionnel au gouvernement, à la Commission Electorale Indépendante pour la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans le processus électoral</p>	<p>Réseaux, ONG et associations de promotion politique et de droits des femmes</p> <p>Commission Electorale Indépendante dans toutes ses structures territoriales</p> <p>Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre</p> <p>Leaders de partis politiques</p> <p>Femmes candidates aux élections</p> <p>DEPG ONG</p>	<p>UNIFEM DEPG</p> <p>CEI</p> <p>Présidence Primature-</p> <p>PNUD DEPG UNIFEM</p>	<p>La proportion de femmes présentes aux négociations.</p> <p>Les textes législatifs relatifs aux élections incluent des dispositions favorables à l'égalité participation des hommes et des femmes au processus électoral.</p> <p>La proportion de femmes candidates inscrites sur les listes de candidats..</p> <p>La proportion de femmes impliquées à tous les niveaux de l'appareil électoral (.administratrices de bureaux de vote et membres du personnel électoral)</p> <p>La proportion de femmes aux postes d'observatrices électorales.</p> <p>La proportion de femmes inscrites sur les listes</p>	<p>Liste des participants-es aux séances de formation.</p> <p>Les listes de candidats et candidates</p> <p>La loi électorale et le texte d'application</p> <p>Listes électorales</p> <p>Liste des membres des bureaux de vote</p> <p>Le fichier électoral</p> <p>Listes du</p>	<p>Prédominance du débat sur la nationalité.</p> <p>Absence de volonté politique et d'engagement des hauts décideurs en faveur de la participation équilibrée des femmes au processus de paix et au processus de sortie de crise</p> <p>Insuffisance des ressources ,mobilisées par l'UNIFEM.</p> <p>Lenteur des mécanismes de décaissement</p> <p>Calendrier électoral</p> <p>Sécurisation du processus</p>

Objectif de développement/But : Contribuer à créer un environnement favorable à l'établissement d'un processus électoral inclusif permettant aux femmes de participer activement en nombre équilibré, aux étapes des opérations électorales et au processus de paix.

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenariat	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
	<p>Les organisations féminines participent à un quota d'au moins 30% activement à toutes les étapes du processus électoral et à tous les mécanismes de sortie de crise</p>	<p>6. Conception, production et diffusion de matériels de communication de masse en termes de sensibilisation des acteurs impliqués dans le processus (sketches, spots, dépliants)</p> <p>7. Mise en place de mécanismes de collaboration et de coopération entre les agences des Nations Unies, autres partenaires nationaux et internationaux en vue de la réalisation d'actions cohérentes et concertées</p>	<p>Electorat masculin et féminin</p>	<p>Médias : RTI ONU/PIIO Search for Common Grounds IFES</p> <p>PNUD UNIFEM ONU/GENRE NDI IFES</p> <p>Search for Common Ground Réseaux féminins de promotion politique et des droits humains</p>	<p>électorales.</p> <p>La proportion de femmes mandataires des partis politiques dans les bureaux de vote</p> <p>Le nombre de séances de formation réalisées pour les membres d'organisations féminines et autres entités de la société civile.</p> <p>La quantité de matériels didactiques produits pour la formation ;</p> <p>La quantité de matériels de sensibilisation (Dépliants, affiches, sketches, spots) produits distribués et ou diffusés</p> <p>-La quantité et la fréquence de diffusion de sketches ayant trait au genre et processus électoral et de paix</p> <p>Le nombre de rencontres réalisées avec les membres influents des hautes instances des appareils de l'Etat</p>	<p>personnel électoral</p> <p>Les types matériels de sensibilisation produits.</p> <p>L'effet des décisions étatiques prises en matière de genre sur le processus électoral et le processus de paix.</p>	

Objectif de développement/But : Contribuer à créer un environnement favorable à l'établissement d'un processus électoral inclusif permettant aux femmes de participer activement en nombre équilibré, aux étapes des opérations électorales et au processus de paix.

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenariat	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>Moyen terme</p>	<p>Un observatoire de la prise en compte de la dimension genre dans le processus électoral est mis en place par les organisations féminines et autres entités de la société civile.</p>				<p>impliqués dans le processus. Les protocoles de collaboration signés entre les différents acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus.</p>		

Objectif spécifique 1 : Accroître la prise en compte et l'inclusion de la dimension genre dans le processus électoral

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenaires	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
Court terme	<p>Une meilleure prise de conscience des autorités étatiques pour la prise en compte effective de la dimension genre dans le processus électoral, s'est effectuée.</p> <p>Des mesures effectives pour la participation des femmes et des organisations féminines aux mécanismes, négociations politiques relatives à la transition et à la réforme institutionnelle, sont adoptées et mises en oeuvre</p> <p>Prise de mesures pour rendre exécutoires les engagements du Président de la République dans la Déclaration solennelle, concernant la participation d'au moins 30% de femmes ivoiriennes dans la gestion des affaires publiques et politiques lors des échéances électorales, est faite</p> <p>La ratification par l'Etat ivoirien du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits</p>	<ol style="list-style-type: none"> Séances de travail avec les réseaux et organisations féminines de promotion politique et de droits des femmes. Organisation d'1 atelier de formation pour les leaders d'associations féminines sur le plaidoyer, le lobbying, le leadership, la négociation et sur les techniques d'élaboration et de présentation d'argumentaires à l'endroit des décideurs pour l'adoption d'un dispositif électoral garantissant une égale participation des hommes et des femmes au processus électoral ; Inventaire des initiatives menées par les femmes, les réseaux et organisations féminines des droits politiques et humains dans ce cadre Mise en réseau des leaders d'associations féminines pour un plan 	<ul style="list-style-type: none"> Leaders d'associations féminines Point focal genre de la primature Point focal genre Ministère de l'intérieur Point focal genre Ministère de la Justice 	<p>DEPG UNIFEM</p> <p>ONU/Genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un Plan d'action commun des leaders féminines relatif à la représentation d'au moins 30% de femmes sur les candidatures et les mandats électoraux élaboré Des argumentaires élaborés par les organisations féminines Les actions collectives de plaidoyer menées par les leaders d'associations féminines pour la représentation d'au moins 30% de femmes sur les candidatures électorales Politique et Stratégie commune relatives aux élections et au processus de paix élaborées «Déclaration Solennelle » rendue exécutoire est vulgarisée 	<p>Le Plan d'action</p> <p>Mesures prises par les autorités pour l'application du quota d'au moins 30% de la participation des femmes ivoiriennes dans la gestion des affaires publiques et politiques lors des échéances électorales et dans les processus de sortie de crise</p> <p>Document d'argumentaires</p> <p>Liste des participants- es aux séances de formation</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et</p> <p>Copie des Décrets CD, DVD, spots et</p>	<p>La volonté politique et l'engagement des parlementaires en faveur de la participation politique des femmes.</p> <p>mobilisation des ressources par le PNUD et l'UNIFEM</p> <p>Sécurisation du processus électoral</p>

Objectif spécifique 1 : Accroître la prise en compte et l'inclusion de la dimension genre dans le processus électoral

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenaires	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>de la Femme en Afrique</p> <p>Des mesures garantissant la participation d'au moins 30% de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, et dans l'administration électorale sont incluses dans les dispositions électorales</p> <p>Des mesures garantissant la participation d'au moins 30% de femmes dans les mécanismes de sortie de crise, sont incluses dans les dispositions y relatives</p> <p>- Des mesures favorables à la participation d'au moins 30% de femmes dans les sphères décisionnelles dans les formations politiques sont prises ;</p> <p>- Au moins 30% de femmes inscrites par les partis sur les listes de candidats en position d'être élues ;</p> <p>-Les leaders des partis sont informés sur les expériences d'autres pays concernant l'intégration du genre dans le processus électoral.</p>	<p>de plaidoyer commun (Plateforme pour la promotion de la participation politique des femmes)</p> <p>5 .Proposition de projet d'une ordonnance à la signature du Chef de l'Etat ;</p> <p>6. Conception production et diffusion de matériels de sensibilisation des populations sur la représentation des femmes et des hommes aux postes de décision et à la citoyenneté responsable (Sketches et spots radio/TV, dépliant)</p> <p>7. Campagnes de sensibilisation sur la nécessité de la participation équilibrée des hommes et des femmes à la sortie de crise et à la citoyenneté responsable</p> <p>8. Formation des responsables des partis à la dimension genre et son inclusion dans les politiques, programmes</p>	<p>Medias</p> <p>Leaders de partis politiques</p> <p>Leaders d'associations féminines</p> <p>Leaders des branches féminines des partis politiques</p>	<p>UNIFEM Plateforme ONUCI/PIO RTI, Search For Common Grounds</p>	<p>Rapport de l'analyse des textes électoraux relative au respect d'au moins 30% de représentation féminine aux postes électifs.</p> <p>Les Décrets relatifs aux mesures prises pour rendre effectif le respect du quota d'au moins 30% de femmes dans les postes électoraux.</p> <p>Liste des participants- es aux activités de formation ou de rencontres.</p> <p>Le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et des Peuples relatif aux Droits des femmes ratifié par l'Etat ivoirien</p> <p>l'institutionnalisation de l'inclusion du genre dans les partis et formations politiques.</p>	<p>dépliants de sensibilisation</p> <p>Liste des participants- es aux séminaires de formation</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Document d'analyse des textes électoraux</p> <p>Au moins 30% de femmes font partie du personnel électoral ;</p> <p>Les listes de candidatures féminines des partis ;</p> <p>Le nombre de leaders de partis politiques informés sur les expériences d'autres pays relatives à la prise en compte du genre dans le processus électoral ;</p> <p>Les mesures adoptées par les autorités</p> <p>Rapports d'activités Comptes-rendus de réunions</p> <p>Décisions des partis politiques</p> <p>Articles de presse</p> <p>Liste des 30 % de</p>		

Objectif spécifique 1 : Accroître la prise en compte et l'inclusion de la dimension genre dans le processus électoral

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenaires	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>Moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les partis politiques adhérent à l'adoption d'un dispositif électoral favorisant l'égalité participation des hommes et des femmes au processus électoral, et la participation d'au moins 30 % de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives -Des mesures effectives pour la participation des femmes et des organisations féminines aux mécanismes, négociations politiques relatives à la transition et à la réforme institutionnelle, sont prises par les partis politiques -Une clause faisant obligation aux partis d'investir au moins 30%de femmes sur les listes de candidature aux élections sous peine de sanctions est incluse dans la loi sur le financement des partis.. 	<p>et projets de société</p> <p>9. Analyse des documents, programmes et déclarations politiques médiatisés relatives aux élections afin de voir si ils traitent équitablement l'information , du point de vue sexe-spécifique .</p> <p>10. Mise en place d'un fonds d'appui aux candidatures féminines</p>					<p>femmes faisant partie du personnel électoral</p> <p>Documents de Programmation électorale des partis politiques intégrant l'approche genre</p> <p>Une analyse sexe-spécifique des documents et autres programmes politiques présentés par les décideurs et médiatisés.</p> <p>Analyse des documents, programmes et déclarations politiques médiatisés relatives aux élections afin de voir si ils traitent équitablement l'information, du point de vue sexe-spécifique</p> <p>La proportion de femmes occupant des postes de responsabilité au sein des partis politiques.</p>	

Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités des femmes et des organisations féminines en plaidoyer, en négociation et en leadership pour une meilleure participation dans le processus électoral à tous les niveaux.

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenariat	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
Court terme	<p>Une participation effective des femmes et des organisations féminines aux mécanismes, négociations politiques relatives à la transition et à la réforme institutionnelle</p> <p>Les femmes et les organisations féminines se mobilisent et obtiennent la mise en œuvre de la Déclaration solennelle du Président de la République de février 2007 ;</p>	<p>1. Organisation de séances de formation sur les techniques de plaidoyer d'élaboration d'une stratégie de plaidoyer, au leadership, à la négociation pour la mise en œuvre de la Déclaration solennelle du Président de la République sur l'égalité des chances, l'équité et le genre</p> <p>2. Organisation de séances de sensibilisation pour les femmes autour de leur participation aux différents niveaux des opérations électorales (identification, audiences foraines et inscription sur les listes électorales).</p>	<p>Leaders des réseaux, organisations et associations féminines de promotion politique et droits des femmes</p> <p>Les organisations ou mouvements civiques;</p> <p>Population électorale urbaine et rurale</p>	<p>PNUD UNIFEM DEPG ONUCI/Genre NDI OIF FNUAP CARE International</p> <p>RTI ONUCI/PIO Search For Common Grounds Radios communautaires</p>	<p>Stratégie de plaidoyer élaborée pour la mise en œuvre de la déclaration solennelle du Président</p> <p>Le nombre de groupes de femmes mobilisés pour la mise en œuvre de la déclaration solennelle du Président sur l'égalité des chances, l'équité et le genre.</p> <p>La proportion de femmes inscrites sur les listes électorales</p>	<p>Listes électorales</p> <p>Liste des candidatures électorales</p> <p>Rapports de réunions, articles de presse</p> <p>Liste de participantes aux séances de formation</p> <p>Document du plaidoyer</p> <p>Copie du Décret d'application de la Déclaration solennelle</p> <p>Copie du CD de spots ou CVD du sketch</p>	<p>Capacité des organisations féminines et des femmes à créer des synergies pour la participation des femmes au processus électoral.</p> <p>La main mise des organisations politiques sur le mouvement des femmes.</p> <p>Extrême polarisation de la vie politique en RCI</p>

	<p>Les femmes sont nommées dans la Commission de Supervision de l'identification (CSI).</p>	<p>3. Accompagnement de la mobilisation des femmes et des organisations féminines en vue de la mise en oeuvre de la Déclaration solennelle du Président de la République de février 2007 sur l'égalité des chances, l'équité et le genre.</p> <p>4. Conception, production et diffusion de spots radio/télédiffusés soutenant la participation des femmes et des organisations féminines aux négociations politiques en vue de la transition et de la réforme institutionnelle.</p>		<p>DEPG Ministère de la famille</p> <p>RTI ONU/C/PIO Search for Common Grounds</p>	<p>La proportion de femmes leaders d'organisations féminines participant effectivement aux négociations politiques</p> <p>La quantité et la qualité de matériels didactiques produits pour les séances de formation.</p> <p>La quantité et la qualité de spots ou de sketches produits et diffusés sur les régions électorales stratégiques du pays.</p>	<p>Feuille de programmation des radios contenant la diffusion des spots ou sketches.</p> <p>Photos prises lors des rassemblements ou autres activités similaires</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Arrêté de nomination des membres de la CSI</p>	<p>Sécurisation du processus électoral</p>
--	---	---	--	--	--	--	--

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenariat	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
		<p>électrices</p> <p>9. Conception, production de matériels didactiques pour les sessions de formation (Guide d'orientation de la candidate, spots, sketches)</p> <p>10. Création d'un espace de discussion radio/TV sur des thématiques ayant trait à la participation des femmes au processus électoral et à la sortie de crise</p>		Femmes Journalistes	<p>candidates formées au processus électoral</p> <p>Au moins 30% de femmes participent aux mandats électoraux et aux fonctions électives</p> <p>Proportion de femmes électrices</p> <p>Quantité et qualité des matériels didactiques produits</p>		

Objectif Spécifique 3 : Renforcer les capacités de la Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre pour la prise de mesures d'application de la Loi électorale garantissant l'égalité participation des hommes et des femmes au processus électoral et pour la représentativité d'au moins 30% de femmes dans l'administration et la gestion du processus électoral.

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenariat	Indicateurs	Moyen de vérification	Hypothèses et risques
Court terme	Capacités de la DEPG renforcées pour l'appui technique à l'intégration du genre dans les programmes, projets et politiques relatifs aux processus électoral e de sortie de crise. Meilleure coordination des activités de mise en œuvre du projet dévolues à la DEPG Projet de décret porté à la signature du président de la république rendant exécutoire la « Déclaration solennelle » Au moins 30% de femmes participent dans l'administration et la gestion du processus électoral et dans les mécanismes de sortie de crise. Un appui technique pour l'institutionnalisation du genre dans les partis et formations politiques est fourni Un traitement équitable de l'information politique en	1. Organisation d'ateliers de formation pour le personnel de la DEPG et les délégations régionales du MFAS sur l'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets, les techniques de plaidoyer, de négociation, le leadership 2. Appui technique à la DEPG dans la formation des leaders des réseaux et organisations féminines au plaidoyer, à la négociation 3. Appui technique à la DEPG dans son travail de coordination des activités de	Personnel de la DEPG et du Ministère de la Famille et des affaires sociales (niveaux national et régional)	PNUD UNIFEM ONNUCI/Genre PNUD UNIFEM ONNUCI/Genre Point focal genre ministère de la justice Point focal genre ministère de l'intérieur	Nombre de leaders de réseaux et organisations féminines formées Une analyse sexo-spécifique des programmes politiques présentés par les partis politiques disponible. Nombre de Leaders des partis politiques formés à la prise en compte du genre dans leurs programmes et activités Nombre d'activités réalisées par les partis prenant en compte le genre La quantité de matériels didactiques produits Proportion de femmes participant à l'administration et à la gestion électorale à	Document de plaidoyer Liste des participantes et photos des activités Décret d'application de la «Déclaration solennelle» « Guides d'orientation sur l'intégration du genre » «Listes de contrôle du genre» Un document d'analyse sexo-spécifique des programmes présentés par les partis politiques disponible. Rapports de formation Rapports d'activités	Le gouvernement et les partenaires sont engagés à exécuter le programme Insuffisance du budget Lenteur des décaissements Lenteurs administratives

	<p>relation avec la participation des femmes au processus électoral et à la sortie de crise</p> <p>Une production d'analyse sexo-spécifique des documents et programmes politiques présentés par les décideurs au regard de la participation des femmes à la prise de décision est faite.</p>	<p>plaidoyer des réseaux et organisations féminines pour l'obtention de la signature d'un décret rendant exécutoire la Déclaration solennelle</p> <p>4. Organisation de séances de formation pour les leaders de partis à la prise en compte du genre dans leurs programmes et activités</p> <p>4. Elaboration d'un document d'analyse sexo-spécifique des programmes politiques présentés par les partis politiques.</p> <p>5. Elaboration et production de matériel didactique : guide d'orientation sur le genre et son intégration dans les politiques, programmes et projets</p> <p>6. Elaboration d'une « Liste genre » (Label genre) afin d'assurer la prise en compte du genre</p> <p>7. Lobbying auprès des membres du</p>			tous les niveaux du processus		
Moyen terme	<p>Au moins 30% de femmes candidates aux prochaines élections législatives et locales</p> <p>Renforcement institutionnel de la DEPG</p> <p>Création d'un Ministère du genre</p>						

		Bureau de la CEI pour les amener à adopter et intégrer la dimension du genre dans la gestion du processus électoral					
--	--	--	--	--	--	--	--

Objectif Spécifique4 : Renforcer les capacités de la Commission Electorale Indépendante (CEI) dans la prise en compte de la dimension genre dans l'administration des opérations électorales, ainsi que dans les processus de transition et de réforme

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenariat	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
Court terme	Le personnel de la Commission Electorale Indépendante comprend ce qu'est le genre et a pris conscience de l'importance de son intégration dans le processus d'administration et de gestion des opérations électorales	<p>1. Atelier de sensibilisation et de formation des membres de la CEI sur le genre et l'importance de son intégration dans l'administration et la gestion électorale</p> <p>2..Appui technique à la CEI dans l'élaboration de procédures électorales Sous la forme d'une « Liste de contrôle genre » par exemple dans la localisation des bureaux de recensement, des bureaux de vote, dans la conception des programmes d'éducation civique (spots et sketches)/et du contenu des cadres de concertation.</p> <p>4..Mise en place d'un programme d'établissement des pièces d'état civil au bénéfice des femmes.</p>	Les responsables de la CEI Personnel de la CEI aux niveaux régional et municipal	<p>PNUD</p> <p>UNIFEM</p> <p>DEPG</p> <p>ONU/C/Division d'Assistance électorale</p> <p>ONU/C/Bureau de la certification</p> <p>NDI</p> <p>ONU/C/PIO</p>	<p>Programmes d'activités de la CEI ayant intégré le genre et une perspective d'inclusion afin que les hommes et les femmes en milieu urbain et rural puissent participer de manière équilibrée au processus électoral.</p> <p>La proportion de femmes membres de l'administration et la gestion électorale communale</p> <p>30% de femmes parmi les 430 représentants électoraux communaux qui seront sélectionnés par la CEI.</p> <p>Proportion de femmes inscrites sur les listes électorales</p> <p>Proportion de femmes votantes</p> <p>Proportion des femmes mandataires</p>	<p>Rapports des réunions</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Liste du personnel de l'administration et la gestion du processus électoral à tous les niveaux (représentants dans les communes, bureaux de vote, etc)</p> <p>Mesures d'application de la « Déclaration solennelle»</p> <p>Décisions internes portant l'administration des élections</p> <p>Rapports d'activités de la CEI</p>	<p>Le degré d'indépendance de la Commission Electorale Indépendante</p> <p>Le degré d'ouverture des responsables de la Commission électorale</p> <p>*Résistance au changement des règles du jeu</p>

Objectif Spécifique4 : Renforcer les capacités de la Commission Electorale Indépendante (CEI) dans la prise en compte de la dimension genre dans l'administration des opérations électorales, ainsi que dans les processus de transition et de réforme

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenariat	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
	<p>civique, l'élaboration du contenu des cadres de concertation</p> <p>Les responsables de la CEI sont en mesure d'élaborer et de prendre en compte une « liste de contrôle Genre » (dans la localisation des bureaux de recensement, des bureaux de vote, dans l'élaboration des programmes d'éducation civique et du contenu des cadres de concertation)</p>				des partis politiques	<p>Contenu des programmes d'éducation civique</p> <p>« Liste de contrôle du genre » disponible et utilisée dans les structures nationales, régionales et communales de la CEI</p>	

Objectif Spécifique 5 : Sensibiliser et former les Médias publics, privés, urbains et communautaires en genre, élections et couverture électorale

Orientation temporelle	Résultats /effets escomptés	Activités	Cibles	Responsables/ Partenariat	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
<u>Court terme</u>	Les médias, ont pris conscience de l'importance de la dimension du genre, ainsi que son intégration dans la couverture des opérations électorales et du processus de paix..	1. Ateliers de sensibilisation et de formation des médias en genre, élections et couverture électorale, avec remise de « Guide de Prise en compte de la dimension genre dans le processus électoral » 2. Organisation de tribunes d'échanges entre les femmes sur les contours de la politique et de ses différents aspects en matière de gouvernance démocratique. 3. Création d'un espace d'expression radio/TV pour les femmes politiques, les ONG et organisations féminines sur les questions relatives aux processus électoral et de sortie de crise 4. Mise en place d'un Centre d'information électorale permettant aux femmes de bien s'informer sur tous les aspects du processus ;	Leaders des médias Journalistes des médias écrits, radio et TV Radios communautaires Au moins 30% de femmes journalistes	PNUD UNFEM DEPG ONU/Ci/Genre ONU/Ci/Division électorale ONU/Ci/PIO RTI Search for Common Grounds Association des Professionnelles Africaines de la Communication (APAC)	Le nombre de médias sensibilisés et formés en genre et élections La couverture du processus électoral prend en compte la dimension du genre, * Davantage de temps accordé aux reportages et entretiens sur la participation de femmes aux processus électoral et de sortie de crise. Moins d'images stéréotypées des femmes dans les programmes	Rapports de formation Revue de presse Reportages sur le processus électoral Programmes spécifiques genre	Politisation excessive des médias Récupération et instrumentalisation de l'initiative Sécurisation du processus électoral
<u>Moyen terme</u>	Les médias, plaident et s'impliquent activement dans la couverture des activités pour une prise en compte plus équitable du genre dans les processus électoraux. Mise à disposition d'espaces d'expression pour les femmes Plus grande participation des femmes journalistes dans la couverture du processus électoral Les journalistes utilisent la « Liste de contrôle du genre » dans la conception et la programmation de leurs émissions						

3EME PARTIE : PROGRAMMATION DE LA MISE ŒUVRE

ET CHRONOGRAMME D'EXECUTION

I- PROGRAMMATION DE LA MISE ŒUVRE

Phase I (Mai – Juin Juillet 2008)

- Finalisation du projet, planification, mise en place des mécanismes de gestion, de mise en œuvre et de financement du projet ;
- Recrutement du personnel (consultant(e), expert(e), international(e) et assistant(e)) en charge de la mise en œuvre du projet Proposition d'un plan de travail assorti d'un chronogramme, élaboré en collaboration avec l'UNIFEM, la DEFG, prenant en compte le calendrier électoral ;
- Réalisation d'un état des lieux sur les femmes et les élections en Côte d'Ivoire, basé sur les statistiques de 2000 et les recommandations y relatives afin de mieux élaborer les stratégies ou corriger celles existantes, pour les élections de 2008-2009 (Cette étude est à inclure dans le cadre logique I) ;
- Rencontre avec les autres institutions du système des Nations Unies ou autres structures intervenant dans le domaine de la promotion du genre et des élections (ONU/Genre, ONUCI/Elections, ONUCI/PIO, FNUAP, UE, NDI, OIF, ACIDI, Search for Common Grounds, etc.) pour la présentation du projet et la recherche de partenariat ;
- Rencontres avec la Concertation ainsi que les leaders des réseaux des femmes des partis politiques, ONG et associations féminines en genre, plaidoyer, lobbying et négociation et élaboration d'argumentaires pour la signature du décret d'application de la « Déclaration solennelle » pour la participation d'un quota d'au moins 30% des femmes au processus électoral. Elaboration d'une stratégie et un Plan d'action communs à l'issue de cette formation ;
- Renforcement de la Concertation pour en faire une Plateforme inclusive de toutes composantes du mouvement féminin intervenant dans le domaine des droits et promotion politique des femmes ;
- Sensibilisation sur le genre et lobbying auprès des hauts décideurs (gouvernement, parlementaires), partis politiques pour la participation d'un quota d'au moins 30 de femmes au processus électoral ;
- Lobbying auprès de la CEI pour l'application de la « Déclaration solennelle » dans la gestion du processus électoral ;
- Conception, production et diffusion de matériels de sensibilisation (sketches, spots, affiches, dépliants) sur le Genre et les élections, la Déclaration solennelle et la nécessité de son application pour accroître la participation des femmes aux processus électoral et leur représentation dans les sphères de décision et notamment de sortie de crise ; les enjeux des élections, exhortation de la femmes à se porter candidates, l'importance de l'identification, du vote, vulgarisation de la Résolution 1325, vulgarisation de la « Déclaration solennelle », du « Code de conduite des femmes », etc ;

- Sensibilisation des électrices sur les enjeux de élections, exhortation des femmes à briguer le statut de mandataires pour leur parti, d'observatrices des élections; de membres de bureau de vote, etc. (spots, skéches, dépliants, sensibilisation directe dans les marchés et dans d'autres lieux de socialisation).
- Production d'un document d'analyse de genre des projets de société des candidats à la présidentielle afin d'éclairer les électrices dans leur choix électoral ;
- Création d'un fonds d'aide et de suivi des femmes candidates aux élections législatives et aux locales. Ce fonds devra être alimenté par l'Etat selon des modalités à déterminer à négocier/rechercher après des institutions de financement ;
- Formation précampagne des femmes des partis politiques, des réseaux et ONG féminines, candidates déclarées ou potentielles aux élections de 2009 : analyse du discours politique, gestion d'une campagne électorale ;
- Constitution de la liste des femmes candidates déclarées ou potentielles ;
- Organisation d'une journée «Femmes ivoiriennes inscrivons-nous !» à Abidjan et dans les régions pour promouvoir la participation des femmes à la campagne d'inscription et surtout visibiliser les efforts du MFFAS, à travers la DEFG, pour accroître cette participation;
- Organisation d'une journée «Femmes ivoiriennes inscrivons-nous !» à Abidjan et dans les régions pour promouvoir la participation des femmes à la campagne d'inscription et surtout visibiliser les efforts du MFFAS, à travers la DEFG, pour accroître cette participation;
- Sensibilisation des électrices sur les enjeux de élections : l'importance de l'inscription, l'importance de la carte d'identité/électeur, sur les enjeux de la participation des femmes au processus électoral, exhortation des femmes à s'inscrire massivement et à retirer leurs cartes, sur les enjeux de élections, exhortation des femmes à briguer le statut de mandataires pour leur parti, (exhorter également les partis à proposer au moins 30% de mandataires) d'observatrices des élections; de membres de bureau de vote, etc. (spots, skéches, dépliants, sensibilisation directe dans les marchés et aux autres lieux de socialisation) ; Cibler particulièrement les jeunes filles (élèves, étudiantes, jeunes diplômées) et jeunes femmes ;
- Forum de sensibilisation/formation des responsables des partis politique et ceux en charge des élections partis politiques au genre, aux mécanismes de promotion des femmes aux élections adoptés dans d'autres pays, l'intégration du genre dans leurs programmes et projets : dans la sélection de leurs mandataires dans les bureaux de vote, dans les investitures des candidat(e)s lors des élections à venir, etc. Cette rencontre devra aboutir à l'engagement solennel de partis pour la promotion des candidatures féminines ;
- Formation de sensibilisation/formation des responsables des partis politique et ceux en charge des élections partis politiques au genre, aux mécanismes de promotion des femmes aux élections adoptés dans d'autres pays, l'intégration du genre dans leurs programmes et projets : dans la sélection de leurs mandataires dans les bureaux de vote, dans les investitures des candidat(e)s lors des élections à venir, etc. Cette rencontre devra aboutir à l'engagement solennel de partis pour la promotion des candidatures féminines ;
- Formation des responsables de la CEI aux niveaux national, régional, communal au genre, à l'utilisation des « Listes de contrôle genre » ;
- Formation et renforcement des réseaux de femmes des partis politiques et coalitions des ONG et associations féminines dans les régions ;

Phase II (Août – Septembre 2008)

- Signature du Décret d'application de la « Déclaration solennelle ».
- Sensibilisation et formation des médias sur le genre et son intégration dans la couverture électorale ;
- Conception et production des outils d'intégration du genre : « Guide d'orientation sur le genre et son intégration dans le processus électoral » et des « Listes de contrôle genre », « guide de la candidate » ;
- Sensibilisation des électrices sur les enjeux de élections : l'importance de l'inscription, l'importance de la carte d'identité/électeur, sur les enjeux de la participation des femmes au processus électoral, exhortation des femmes à s'inscrire massivement et à retirer leurs cartes. Cibler particulièrement les jeunes filles (élèves, étudiantes, jeunes diplômées) et jeunes femmes ;

Phase III (Octobre – décembre 2008)

- Sensibilisation des femmes sur les enjeux des élections, notamment sur les projets de société des candidats à la présidentielle ;
- Sensibilisation des femmes sur le vote, notamment sur les projets de société des candidats à la présidentielle ;
- Participation des représentantes de la DFPG, des femmes leaders à la formation des membres des Bureaux de vote et des mandataires des partis, comme personnes-ressources, afin d'y inclure la prise en compte de la dimension genre, notamment à travers l'utilisation des «Listes de contrôle genre» ;
- Elections présidentielles ;
- Réunion de bilan et du projet et rédaction du rapport final.

II- CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Mai-Décembre 2008)

ACTIVITES	MAI				JUN				JUILLET				AOÛT				SEPTEMBER				OCTOBER				NOVEMBER				DECEMBER							
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4				
1																																				
2																																				
3																																				
4																																				
5																																				
6																																				
7																																				
8																																				
9																																				
10																																				
11																																				
12																																				

13	Signature du Décret d'application de la « Déclaration solennelle »	MAI				JUILLET				AOUT				SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
14	Formation des responsables de la CEI aux niveaux national, régional, communal au genre + liste de contrôle genre																												
15	Formation et renforcement des réseaux de femmes des partis politiques et coalitions des ONG et associations féminines dans les régions																												
16	Organisation journée « Femmes Ivoiriennes inscrivons-nous ! » à Abidjan et dans les régions pour promouvoir la participation des femmes à la campagne d'inscription et surtout visibiliser les efforts du MFFAS, à travers la DEPG, pour accroître cette participation																												
17	Constitution de la liste des femmes candidates déclarées ou potentielles ;																												
18	Formation pré-campagne des candidates déclarées ou potentielles aux élections =>																												
19	Création d'un fonds d'aide et de suivi des femmes candidates aux élections législatives et aux locales																												
20	Production d'un document d'analyse de genre des projets de société des candidats à la présidentielle																												
21	Sensibilisation des électrices sur les enjeux de élections, exhortation des femmes à briguer le statut de mandataires pour leur parti, d'observatrices des élections; de membres de bureau de vote, etc.																												
22	Sensibilisation des femmes sur les enjeux des élections, notamment sur les projets de société des candidats à la présidentielle																												
23	Sensibilisation des femmes sur le vote sur les projets de société des candidats à la présidentielle ; l'acceptation des résultats des urnes																												
24	Participation de la DEPG à la formation des mandataires et membres des BV pour inclusion de la dimension genre (utilisation des « Listes de contrôle genre »)																												

ANNEXE : TDRS EXPERT(E) INTERNATIONAL(E) ET NATIONAL(E) EN GENRE ET ELECTIONS

1. CONTEXTE NATIONAL

En 2006-2007, dans la ligne de la déclaration de politique de son Représentant Résident, le PNUD Côte d'Ivoire a mis en place un programme d'appui au genre, lequel vise globalement à renforcer l'égalité des sexes et la responsabilisation des femmes ivoiriennes, dans le contexte post-conflit qui caractérise ce pays.

Ce programme comporte plusieurs volets : (i) Appui institutionnel ; (ii) Appui à la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; (iii) Renforcement des capacités pour promouvoir la participation des femmes au processus électoral au plan local, une initiative mise en œuvre avec l'ONG internationale Search For Common Ground ; (iv) Appui au centre d'excellence pour les femmes à Man, une initiative mise en œuvre avec l'ONG ivoirienne IFS, dans une zone où les femmes ont été affectées par le conflit , (v) Renforcement de la capacité nationale à mettre un terme à la violence dirigée contre les femmes et fournir une assistance aux victimes et aux survivantes des VS ; (vi) Appui à l'implantation de l'UNIFEM en Côte d'Ivoire , (vii) enfin un projet visant à appuyer plus spécifiquement l'intégration du Genre dans le Processus électoral en République de Côte d'Ivoire.

Ce dernier volet est une réponse à une problématique réelle, puisqu'en en 2005 en Côte d'Ivoire, selon le Groupe Thématique Genre et Développement, les femmes restent sous représentées aux postes de prise de décision. En dépit du fait qu'elles constituent plus de la moitié de l'électorat, au plan politique, elles représentant seulement 17,1% du gouvernement 8,5% des députés, 5,6% des maires, et 4% des cadres de l'administration. Malgré leur mobilisation et leur implication dans la gestion au quotidien de la crise, dans la résolution de la crise ivoirienne et à travers les actions menées au sien de la société civile, les femmes ont été très peu associées aux mécanismes officiels lors des différentes négociations de paix, depuis Lomé, Marcoussis, Accra, Pretoria jusqu'à Ouagadougou. Une des conséquences est leur très faible représentation dans les instances officielles en charge du processus de sortie de crise (Gouvernement, Commission Electorale indépendante, Commission Nationale de Supervision de l'Identification, Centre de Commandement Intégré, etc). La crise, dont elles ont été les plus grandes victimes, a cependant été le détonateur d'une véritable prise de conscience des femmes du déséquilibre entre leur participation et leur représentation, une situation qui appelle des changements qu'il faut nécessairement opérer, car elle constitue un frein non seulement à la sortie de crise, mais également au développement économique durable, particulièrement la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Fait positif, en février 2007, le Président de la République de Côte d'Ivoire, Son excellence M. Laurent Gbagbo s'est engagé dans une déclaration solennelle visant à amener les institutions publiques et privées vers l'application d'un quota d'au moins 30% de la participation des femmes ivoiriennes dans la gestion des affaires publiques et politiques, notamment lors des échéances électorales, en vue de la parité telle que stipulée dans la constitution ivoirienne. A la faveur des accords de Paix de Ouagadougou (mars 2007) les processus de sortie de crise ont connu une impulsion nouvelle, notamment l'engagement autour d'un calendrier électoral qui prévoit notamment des élections présidentielles en novembre 2008.

Dans un tel contexte, les élections à venir offrent des opportunités à saisir, pour mieux intégrer le genre à la fois dans les processus de sortie de crise et dans une perspective de consolidation de la paix. D'autant que la plupart des études pertinentes menées sur des pays ayant fait l'expérience de transitions politiques montrent que les femmes ont souvent su tirer profit des changements politiques. Une des évolutions significatives pour elles a été l'accroissement de leur participation et leur représentation à la prise de décision au sein des structures issues de ces transitions³. Ces avancées ont pu se réaliser essentiellement grâce aux mécanismes de discrimination positive, en particulier par des systèmes de quotas et de cooptation, ainsi que l'adoption de lois électorales et de modes de scrutin favorisant l'élection d'un plus grand nombre de femmes. De plus, des constitutions adoptées par ces pays durant les périodes post-conflit et de transition, comportent des dispositions visant la mise en place de quotas d'au moins 30% de représentation des femmes dans les institutions étatiques. En RDC, la constitution post-transition adoptée par référendum en décembre 2005, est allée jusqu'à garantir une parité hommes/femmes de 50-50. Le processus électoral en République de Côte d'Ivoire offre donc l'opportunité aux Ivoiriennes de se mobiliser et d'entreprendre des actions afin de concrétiser, en collaboration et avec l'appui des autorités gouvernementales, la promesse et l'engagement d'assurer une représentation équilibrée des femmes à la prise de décision.

Le mouvement des femmes ivoiriennes pour leurs droits personnels et politiques s'appuie sur un imposant dispositif juridique international et national. Le Conseil de sécurité de l'ONU, dans la Résolution 1325, réaffirme le rôle important que les femmes jouent et doivent jouer dans la prévention, le règlement des conflits armés et la consolidation de la paix, et prescrit leur participation, au même titre que les hommes, à la prise de décision à tous les niveaux. De plus, en février 2007, dans une Déclaration solennelle, le Président de la république de Côte d'Ivoire, S.E. Laurent Gbagbo, s'est engagé à amener les institutions publiques et privées vers l'application d'un quota d'au moins 30% de la participation des femmes ivoiriennes dans la gestion des affaires publiques et politiques, notamment lors des échéances électorales, pour respecter le principe d'égalité stipulé dans la Constitution ivoirienne (Articles 17 et 30). Cependant, «la plupart des conventions et les résolutions ratifiées par la Côte d'Ivoire n'ont pas fait l'objet de rapports ni de lois et lorsqu'elles existent, leur application n'a pas été suffisamment mise en œuvre »⁴.

La présente initiative contribue à la mise en œuvre du plan d'action ivoirien pour la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, formulé avec l'appui du PNUD, adopté par la Côte d'Ivoire en décembre 2007.

2. LE SOUS-PROGRAMME ET SES OBJECTIFS

Dans le cadre de la dernière composante du programme-cadre d'appui au genre, le PNUD, a en partenariat avec l'UNIFEM formulé, en mai 2007, un avant-projet d'Appui à l'intégration du Genre dans le Processus électoral en République de Côte d'Ivoire, qui lui a permis à mobiliser des ressources pour sa mise en œuvre en juin 2008. Le document a fait l'objet d'une révision, à la demande des acteurs nationaux conviés à une réunion pour recueillir leurs avis et orientations. Le sous-programme révisé est disponible depuis mai 2008.

³ « Femmes et transition politique dans les Grands Lacs : Ouganda, Burundi, Rwanda et RDC », Rapport de recherche conjointe d'International Alert et The East African Sub-regional Support Initiative for the Advancement of Women (EASSI), août-septembre 2006.

⁴ Contraintes et défis à la représentation et participation des femmes ivoiriennes aux élections : Quel rôle pour le BHRE ? », Rapport rédigé par Emmanuelle Saint-Victor, février 2007

Depuis juin 2007, le PNUD a de plus, entrepris de faciliter l'émergence d'une coalition des organisations féminines pour contribuer à une meilleure prise en compte de leurs intérêts dans les processus de sortie de crise, notamment les accords de Ouagadougou de mars 2007. Il en est résulté la mise en place d'une coordination nationale, laquelle a notamment entrepris de formuler des projets pour lesquels le PNUD entend appuyer les processus de mobilisation de ressources auprès des partenaires potentiels.

Au stade actuel, et compte-tenu de l'échéance des élections, dont la présidentielle, fixée à novembre 2008, il importe de mettre en œuvre les activités contenues dans le document de sous-programme d'appui à l'intégration du Genre dans le Processus électoral en Côte d'Ivoire. Le sous-programme entend contribuer à un environnement de responsabilité permettant la coordination, ainsi que le renforcement et le transfert de capacités pour l'intégration du genre dans les processus électoraux, avec la participation active et synergique de la Direction de la promotion de l'Égalité et du Genre (DEPG), de la Commission Électorale Indépendante (CEI), des organisations de la société civile notamment la coalition des organisations féminines et les ONGs de promotion politique et des droits des femmes, les candidates, le processus d'observation national et les médias. De manière plus spécifique, les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- Intégrer la dimension genre dans les dispositifs et processus électoraux, en visant la participation d'au moins 30% de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ainsi que l'inclusion du genre dans les processus de transition et de réforme ;
- Renforcer les capacités des organisations de promotion des intérêts féminins, et sensibiliser les femmes sensibilisées à la citoyenneté responsable afin qu'elles fassent des choix électoraux éclairés, des femmes candidates formées en techniques de plaidoyer, négociation, leadership, partenariat avec les hommes et en gestion des processus électoraux, en collaboration avec les partenaires afin de leur donner plus de chance de gagner aux élections ;
- Renforcer les capacités de la Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre pour une meilleure coordination, et lui fournir un appui technique et politique pour la prise de mesures d'application de la loi électorale, garantissant l'égale participation des hommes et des femmes au processus électoral et pour la représentation d'au moins 30% de femmes sur les listes de candidatures, dans l'administration et la gestion du processus électoral ;
- Renforcer les synergies avec la Commission Électorale Indépendante et renforcer ses capacités, afin d'assurer la prise en compte de la dimension genre dans l'administration des opérations électorales et dans les processus de transition et de réforme, ce dans le respect des quotas établis.
- Former et sensibiliser les médias en genre et élections pour une gestion plus équilibrée de l'information et une couverture électorale équitable ;
- Former et sensibiliser les hauts décideurs et partis politiques, en genre pour son inclusion accrue dans les politiques, projets de société et positionnements électoraux.

3. TDRS EXPERT-E INTERNATIONALE EN GENRE ET ELECTIONS

Titre du Poste : Expert(e) international(e) en genre et élections
Lieu d'affectation : Abidjan avec déplacements à l'intérieur
Durée : 6 mois, renouvelables
Langue de travail : Français, Bonne connaissance de l'Anglais souhaitable
Date d'entrée en fonction : 1er juillet 2008

PRINCIPALES FONCTIONS DE L'EXPERT(E) INTERNATIONAL(E) GENRE & ELECTIONS

- Sous la supervision générale du Directeur Pays du PNUD en Côte d'Ivoire, et en étroite collaboration avec le Conseiller au programme du PNUD en charge du portefeuille, et la Direction régionale de l'UNIFEM, l'expert(e) international(e) en genre et élections aura pour mission d'assurer la bonne exécution du sous programme pour l'intégration du genre dans les processus électoraux.
- Celui-ci reposant sur l'exécution de différentes activités et une multiplicité d'intervenants l'expert(e) international(e) devra nécessairement assurer une coordination et un suivi efficaces. A cet effet, en appui à la DEPG, il/elle aura pour mission première de mettre en place un mécanisme de supervision/coordination des activités du projet, en ayant le souci constant de favoriser l'appropriation nationale du sous-programme.
- En appui à la DEPG et en synergie avec la CEI, il ou elle aura la responsabilité de la coordination technique du Programme, de la mise en œuvre des activités ainsi que de la gestion administrative et financière et du reporting. Outre sa contribution à la réalisation des objectifs du sous-programme, il/elle devra partager et contribuer à la consolidation des connaissances, à l'appropriation nationale, au renforcement des capacités, qui constituent des éléments-clé des programmes et projets appuyés par le PNUD.
- Dans un premier temps, sur la base des orientations détaillées fournies dans le document de sous-programme, il est attendu de l'expert(e) international(e) en genre et élections qu'il/elle établisse le plan de travail et un chronogramme de l'ensemble des activités, lesquels seront formulés selon les principes de la gestion axée sur les résultats, assortis d'indicateurs pertinents et d'un mécanisme de suivi évaluation opérationnel. Il/elle veillera en veillant à ce que le plan de travail soit réalisable pendant la durée du sous-programme et s'exécute en complémentarité et synergie avec les autres interventions du PNUD, du SNU et des autres partenaires de la Côte d'Ivoire exerçant dans le domaine.

En outre, il/elle aura notamment pour tâches de :

- Fournir des conseils à la DEPG, la CEI, aux ONGs, aux médias, aux hauts décideurs, aux partis politiques et autres parties prenantes au programme, et faire des recommandations sur l'utilisation des ressources ;
- Assurer le plaidoyer et la visibilité du sous-Programme, au travers d'un Plan de communication ;

- Contribuer au renforcement des capacités nationales en matière de genre et élections. Partager et contribuer à la consolidation des connaissances ;
- Organiser et superviser la gestion technique et administrative ainsi que le suivi permanent des activités ;
- Préparer les termes de référence des ateliers, consultants, études et autres activités requises dans le cadre de l'exécution du sous-programme ;
- Concevoir et animer des formations en genre et élection au bénéfice des acteurs nationaux ;
- Concevoir et piloter la production de supports de sensibilisation/communication
- Rédiger les rapports périodiques d'avancement (trimestriel, semestriels, annuels) ainsi que les rapports consolidés à soumettre au PNUD. Pour ce faire, se tenir informé des exigences en matière de reporting, et s'y conformer en préparant les rapports requis dans le respect des délais impartis ;
- Participer aux concertations des bailleurs intervenant dans le secteur ;
- Concevoir un système de suivi-évaluation permettant de mesurer les progrès vers les résultats, et de réajuster les activités des projets en portefeuille, selon que de besoin ;
- Préparer les missions d'évaluation et d'audit externe ; diffuser les résultats ;
- Mobiliser des ressources complémentaires pour assurer la bonne fin et la pérennité des activités en portefeuille ;
- Explorer les moyens de développer des partenariats, notamment entre la DEPG, le PNUD, l'UNIFEM, le système des Nations Unies, en particulier la Divisions genre de l'ONUCI, et d'autres partenaires-clef intervenant dans le domaine ;
- Accomplir toutes autres tâches, en liaison avec le sous-programme, qui pourraient lui être confiées.

**COMPETENCES, QUALIFICATION ET EXPERIENCES DE L'EXPERT(E)
INTERNATIONAL(E) GENRE & ELECTIONS**

- Spécialiste en genre et élections, le (la) candidat(e) devra être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de haut niveau dans l'une des disciplines suivantes : sciences sociales, planification, gestion, ingénieur, économie. Il devra avoir une expertise avérée en Genre & élections (5 à 7 ans minimum)
- Il (elle) devra avoir les aptitudes nécessaires au renforcement des capacités, et au transfert de connaissance, qui constituent des éléments -clef des programmes et projets appuyés par le PNUD. Il (elle) aura une bonne connaissance de la nature et des mécanismes les plus appropriés pour le renforcement de capacités au bénéfice de la société civile, dans un contexte électoral post-crise, en particulier des femmes en Afrique
- Il (elle) devra avoir une bonne connaissance et /ou expérience de la complexité du contexte ivoirien et de son environnement socio-économique, y compris la situation de crise (un plus appréciable), à défaut une bonne pratique du genre et des processus électoraux, en particulier en Afrique.

- Il (elle) devra faire preuve d'une grande facilité de contact, ainsi qu'une bonne capacité de dialogue à haut niveau avec les responsables politiques et administratifs nationaux, ainsi qu'avec les responsables de la communauté des bailleurs de fonds ;
- Aptitudes à coordonner les travaux d'une équipe, dans un contexte multiculturel ;
- Langue de travail Français / Une bonne connaissance de l'Anglais constitue un atout ;
- Bonne maîtrise des outils de la gestion axée sur les résultats ;
- Bonne qualités analytiques et rédactionnelles ;
- Sens de la diplomatie et bonnes qualités en communication ;
- Autonomie, pro-activité, sens de l'initiative et de l'anticipation, bonne capacité à résoudre les problèmes ;
- Capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Flexibilité, capacité à travailler sous pression ;
- Il (elle) devra impérativement maîtriser l'outil informatique, notamment Word, Excel et l'usage de l'internet ;
- Une bonne connaissance des règles et procédures des Nations Unies constituerait un plus.

4. TDRS EXPERT-E NATIONAL-E EN GENRE & ELECTIONS

Titre du Poste	:	Expert(e) nationale en genre et élections
Lieu d'affectation	:	Abidjan avec déplacements à l'intérieur
Durée	:	6 mois, renouvelables
Langue de travail	:	Français, Bonne connaissance de l'Anglais souhaitable
Date d'entrée en fonction	:	1er juillet 2008

PRINCIPALES FONCTIONS DE L'EXPERT(E) NATIONAL(E) GENRE & ELECTIONS

- Sous la supervision générale du Directeur Pays du PNUD en Côte d'Ivoire, et en étroite collaboration avec le Conseiller au programme du PNUD en charge du portefeuille, et la Direction régionale de l'UNIFEM, l'expert(e) nationale en genre et élections aura pour mission d'appuyer l'expert(e) Internationale Genre et élections pour assurer la bonne exécution du sous programme genre et élections, tant dans la planification que la mise en œuvre et le suivi évaluation des activités.

A ce titre, il ou elle devra :

- Appuyer la DEPG à réaliser le plan de travail annuel en contribuant à la coordination avec les autres parties prenantes ;
- Appuyer le diagnostic des besoins des acteurs et bénéficiaires locaux, notamment les organisations de promotion des intérêts féminins, et proposer les activités les plus appropriées en vue de faire émerger leurs intérêts communs, faire entendre leur voix, contribuer à assurer leur participation, et porter leurs préoccupations à l'attention des décideurs pour intégration dans les processus électoraux et de retour à la normale ;
- Aider à renforcer la collecte des données en matière de genre et élections, ainsi l'analyse des informations désagrégées par sexe, à compiler, réactualiser, analyser les données existantes, à systématiser une analyse plus appropriée de la problématique Genre et élections en Côte d'Ivoire, pour faciliter le travail des agences du SNU et d'autres partenaires et améliorer l'impact des initiatives de sortie de crise et de développement ;
- Fournir des appuis-conseils aux acteurs nationaux (DEPG, CEI, ONGs...) pour une meilleure intégration du genre dans les processus électoraux ;
- Appuyer la mise en œuvre du système de suivi-évaluation, notamment contribuer à l'élaboration des rapports d'avancement ;
- Poser les problèmes rencontrés dans la gestion quotidienne du projet en vue d'y apporter les solutions nécessaires ;
- Aider au suivi administratif et financier des activités du projet ;
- Appuyer l'expert(e) international(e) dans l'élaboration des Termes de Référence des consultations et de toute autre sous-traitance requises dans le cadre du projet ;
- Concevoir et animer des formations en genre et élection au bénéfice des acteurs nationaux ;
- Concevoir et appuyer la production de supports de sensibilisation/communication ;
- Contribuer aux actions de mobilisation de ressources ;
- Explorer les moyens de développer des partenariats, notamment entre le PNUD et l'UNIFEM, avec le système des Nations Unies, la division genre de l'ONUCI, et d'autres partenaires-clef intervenant dans le domaine.
- Contribuer au plaidoyer national en faveur du genre, et appuyer les processus et les efforts concertés de mobilisation de ressources ;
- Accomplir toutes autres tâches, en liaison avec le sous-Programme qui pourraient lui être confiées par l'expert(e) international(e).

COMPETENCES, QUALIFICATION ET EXPERIENCES DE L'EXPERT(E) NATIONAL(E) GENRE & ELECTIONS

- L'expert(e) national(e) genre et élections devra être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en gestion ou sciences sociales, et justifier d'une bonne expérience dans l'exécution de projets de développement gérés selon la gestion axée sur les résultats.
- Il/elle devra être en outre sensibilisé et formé aux concepts et pratiques relatifs au genre et aux élections.

- Il (elle) devra avoir les aptitudes nécessaires au renforcement des capacités, et au transfert de connaissance, qui constituent des éléments -clef des programmes et projets appuyés par le PNUD.
- Des expériences de collaboration avec des ONGs et le système des Nations Unies, constitueront des atouts. Il (elle) aura une bonne connaissance de la nature et des mécanismes les plus appropriés pour le renforcement de capacités au bénéfice de la société civile, dans un contexte électoral post-crise, en particulier des femmes en Afrique
- Il (elle) devra avoir une bonne connaissance et /ou expérience de la complexité du contexte ivoirien et de son environnement socio-économique, y compris la situation de crise.
- Il (elle) devra faire preuve d'une grande facilité de contact, ainsi qu'une bonne capacité de dialogue à haut niveau avec les responsables politiques et administratifs nationaux, ainsi qu'avec les responsables de la communauté des bailleurs de fonds.
- Langue de travail français/Une bonne connaissance de l'Anglais constitue un atout.
- Bonne maîtrise des outils de la gestion axée sur les résultats
- Bonne qualités analytiques et rédactionnelles.
- Sens de la diplomatie et bonnes qualités en communication.
- Il/elle aura une bonne maîtrise de l'outil informatique.

Aptitudes et compétences

- Aptitudes à travailler en équipe et dans un contexte multiculturel ;
- Capacité à mettre en œuvre, suivre, évaluer des projets de développement ;
- Autonomie, pro-activité, sens de l'initiative et de l'anticipation, bonne capacité à résoudre les problèmes ;
- Capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Flexibilité, capacité à travailler sous pression ;
- Bonne connaissance du milieu, sens de la diplomatie, et capacité à nouer et entretenir des relations de partenariats avec les principaux acteurs-clef exerçant dans le secteur.